



Les migrants

Lettre 110 aux cercles de silence

Juillet 2025

On commence à y voir plus clair : la loi du plus fort semble l'emporter. On se renferme dans son pays, dans sa province, dans sa maison. On s'éloigne ou on renie les traités internationaux signés auparavant, on refuse la justice internationale. Les contacts avec les autres humains et la convivialité disparaissent. On construit des murs, on bombarde les ponts.

Et dans le même temps surgit l'intelligence artificielle au milieu de la bêtise sociétale. Alors rêvons, et utilisons le monde cybernétique. Pourquoi ne pas en profiter pour que chaque migrant se fasse représenter par un avatar ? Ce qui est un moyen de se faire représenter dans le monde numérique. On lui adjoint aussi un robot.

L'avatar demanderait les visas, et les papiers. Il ne souffrirait pas d'être affamé, d'avoir froid ou chaud, ni de dormir sous la tente ou dans la rue. Pour se faire un peu d'argent avant d'arriver dans le pays choisi, on enverrait un robot fait les vendanges ou les travaux agricoles, construire les maisons, ou servir dans un café. Pour ses vacances, l'avatar pourrait, sans dommages, faire 150 ans de prison dans un pays idyllique pour son climat comme la Grèce ou naviguer durant des mois sur la méditerranée avant d'arriver dans un port italien.

La durée serait changée. Pendant que l'avatar explore les pays souhaités, le migrant pourrait apprendre la langue chez lui en utilisant une plateforme numérique comme c'est prévu par l'OFII. S'il dispose encore d'une intelligence naturelle et d'une bonne mémoire, il pourrait apprendre le contenu des nombreuses et diverses lois, ordonnances, décrets, etc. concernant la migration.

Cela simplifierait le pays « accueillant ». Il ne serait plus nécessaire de construire des centres d'hébergement, ni de rétention administrative. On pourrait diminuer le nombre de policiers chargés de détruire les camps de réfugiés et accroître les fonctionnaires préfectoraux afin qu'ils donnent les informations nécessaires, et les décisions directement par courriel ! Les tribunaux administratifs ne seraient plus inondés de recours. L'argent économisé au niveau de l'état diminuerait la dette, et servirait à intégrer dans la société les réfugiés accueillis dans le nouveau pays.

Mais, évidemment, cela ne ferait pas l'affaire des passeurs, ni celle de certains responsables politiques qui seraient obligés de trouver un nouveau bouc-émissaire. Cela diminuerait le nombre de personnes qui participent aux ONG ou qui effectuent le travail qui doit être fait par l'état ou les diverses collectivités. Il n'y aurait plus de torture ni de viols !

Cela rendrait inutile les cercles de silence, ainsi que l'existence de cette revue de presse. Alors je pourrais prendre des vacances et me tourner vers d'autres activités.

Michel Girard

Table des matières

FRANCE.....	3
L'Ofii remplace ses cours de français par une plateforme numérique, les associations dénoncent "une dégradation du service public"	3
Pour l'ONG Action contre la faim, des demandeurs d'asile sont en insécurité alimentaire	4
Contrôles dans les transports: 691 étrangers interpellés, plus de la moitié relâchés	6
Contrôle d'identité au faciès : la Cour européenne des droits de l'homme condamne la France.....	7
adoption de l'allongement de la durée de rétention en CRA pour certains étrangers que contient la proposition de loi ?.....	8
Pour l'ONG Action contre la faim, des demandeurs d'asile sont en insécurité alimentaire	11
Les Guinéens sont désormais la première nationalité africaine à demander l'asile en France.....	12
Bézier	13
Calvados.....	13
Chalon en champagne	13
Guéret.....	15
Lamballe	16
Lille	17
Nantes	17
Pau.....	18
Rennes.....	18
Rouen	20
Vannes.....	21
MANCHE	21
MEDITERRANEE	23
En Méditerranée, la torture contre les migrants est "systématique", selon MSF.....	23
UNION EUROPÉENNE	27
Le Danemark, à la présidence de l'UE, veut encore durcir la politique migratoire européenne	27
Allemagne	29
Autriche.....	32
Bulgarie.....	33
Espagne	36
Canaries.....	36
Danemark.....	38
Grèce	39

Hongrie	39
Italie	40
Pologne	43
EUROPE	43
Bosnie- Herzégovine.....	43
ASIE.....	44
Iran	44
Turquie.....	45
AFRIQUE	46
Tunisie.....	46
AMERIQUE	47
USA.....	47

FRANCE

L'OFII REMPLACE SES COURS DE FRANÇAIS PAR UNE PLATEFORME NUMERIQUE, LES ASSOCIATIONS DENONCENT "UNE DEGRADATION DU SERVICE PUBLIC"

Les étrangers qui passent par l'OFII pour une première demande de titre de séjour ou de protection internationale ne seront plus envoyés en classe pour parfaire leur niveau en langue. Dorénavant, les signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) – un accord obligatoire pour obtenir son premier titre de séjour en France – seront redirigés vers une plateforme numérique sur laquelle ils devront apprendre le français de manière autonome.

Auparavant, les personnes étaient orientées, selon leur niveau d'études et de français, vers des formations linguistiques d'une durée de 100, 200 ou 400 heures. Désormais, seuls les étrangers ne sachant ni parler ni écrire le français, et nécessitant une formation de 600 heures, poursuivront leur apprentissage en présentiel.

Une nouvelle plateforme sera mise en place en août, sur laquelle *"le nombre d'heures ne sera plus limité, avec des contrôles de l'évolution de l'apprentissage pour accompagner les personnes"*, explique le directeur général de l'Ofii. *"Cette nouvelle modalité est avantageuse pour les personnes déjà en situation de travail ou demeurant loin des lieux de formation, ce qui générerait des coûts de déplacement"*.

Mais cette révolution numérique inquiète les acteurs du secteur. La chargée de projet *"apprentissage du français"* à La Cimade et membre du collectif inter associatif Le Français pour tous, redoute tout d'abord une *"rupture dans les formations"*. *"La plateforme n'est pas encore en place, et donc durant juillet-août, il n'y a plus de cours. La réponse à l'appel d'offres n'est pas encore parue officiellement, et le prestataire aura deux mois pour configurer sa plateforme, ce qui reporterait le début à septembre"*. Le directeur confirme *"un temps d'adaptation"* et *"des aménagements à faire"*, mais avance un lancement au 1er août 2025. Il concède donc *"un mois sans cours"*. *"Et il y a moins de cours l'été"*, tempère-t-il.

En outre, La Cimade redoute *"une vraie dégradation du service public"*. Elle s'inquiète des conséquences du 100 % distanciel pour les migrants : *"Cela remet en question l'égalité des chances. Il faut avoir du temps pour l'apprentissage en ligne, un espace à soi où l'on peut s'isoler pour travailler, ne pas être perturbé, etc. C'est compliqué"*. Dans cette nouvelle formule, le professeur de français sera remplacé par une intelligence artificielle, signe, selon le collectif, d'un *"échec annoncé de l'Ofii pour accompagner les personnes dans l'appropriation et la maîtrise du français"*. Le collectif estime en effet que *"l'apprentissage d'une langue ne peut être dissocié de l'accueil et d'interactions humaines"*. Les associations craignent également que des migrants, parfois éloignés du milieu scolaire depuis longtemps en raison de leur parcours migratoire, peinent face à un apprentissage isolé devant un écran. *"Être tout seul, c'est compliqué. Il faut savoir organiser un apprentissage"*.

Le directeur de l'Ofii estime pour sa part que le distanciel a fait ses preuves : *"Cela marche très bien, il est utilisé dans des pays comme l'Allemagne. L'ONG Bibliothèques sans frontières utilise avec beaucoup de succès ce type d'outils"*. En Allemagne par exemple, où la délivrance de la carte de résident est conditionnée à un niveau B1, en plus des formations en ligne, l'État prend en charge 700 heures de formation, selon l'étude d'impacts du Sénat sur la loi Darmanin.

Enfin, cette transformation numérique intervient alors qu'une partie de la loi immigration de 2024, prévoyant un relèvement du niveau de français nécessaire à l'obtention d'un titre de séjour, doit entrer en vigueur d'ici la fin de l'année. *"Maintenant, avec le même nombre d'heures, il faudra atteindre le niveau A2. Il y a un relèvement des exigences d'un côté, et une dégradation du service public de l'autre. Ça va aussi plonger certaines personnes dans l'irrégularité"*, estime La Cimade.

Selon le rapport sénatorial, *"environ 15 000 à 20 000 signataires se verraient refuser une carte de séjour si l'on exigeait le niveau A2 sans modification du nombre d'heures de formation proposées dans le cadre du CIR"*. Les bénéficiaires de la protection internationale ne sont pas concernés par la mesure *"car ils se voient attribuer un titre de séjour de plein droit lié à leur statut"*, précise le rapport.

Villes et associations craignent de devoir combler ce manque de formation. *"Les personnes vont faire face à des exigences déterminantes pour leur titre de séjour, sans formation adéquate. Elles vont donc se tourner vers des associations bénévoles"*, anticipe la chargée de projet à La Cimade, qui craint de voir ces associations être *"submergées"* à la rentrée.

POUR L'ONG ACTION CONTRE LA FAIM, DES DEMANDEURS D'ASILE SONT EN INSECURITE ALIMENTAIRE

Dans un rapport publié fin juin, l'ONG Action contre la faim dresse un bilan *"inquiétant"* de précarité alimentaire chez les demandeurs d'asile hébergés dans des centres officiels (Huda), gérés par l'État. Deux parents sur trois ont réduit leurs repas pour privilégier l'alimentation de leurs enfants. L'enquête de l'ONG a été menée dans la région francilienne auprès d'une dizaine de Huda (hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile), gérés par l'État, via l'Office français pour l'intégration et l'immigration (Ofii).

À la suite de cette investigation menée en plusieurs étapes de décembre 2022 à novembre 2024, ACF a rendu plusieurs conclusions. Premièrement, 10 % des interrogés ont dit souffrir de *"faim sévère"*, 26 % de *"faim modéré"*. Deuxièmement, la moitié des interrogés ne mangeaient pas trois repas par jour. Ensuite, près de trois quarts des ménages fréquentent des dispositifs d'aide alimentaire pour se nourrir (comme la Banque alimentaire).

On en est arrivés là par une allocation financière insuffisante, avance notamment l'ONG. En France, tous les demandeurs d'asile peuvent bénéficier de l'ADA. Cette aide est versée à toute personne qui s'est enregistrée en préfecture afin de déposer un dossier d'asile. Elle lui sert à acheter des produits de première nécessité, de la nourriture, des fournitures scolaires pour les enfants, des vêtements... Le montant de l'ADA varie selon la situation familiale : un demandeur d'asile célibataire bénéficie par exemple de 6,80 euros par jour, soit 206 euros en moyenne par mois.

Le souci, argumente ACF, est que cette aide n'a jamais été revalorisée depuis son entrée en vigueur en 2015. L'ONG demande donc à l'État d'aligner le montant de l'ADA sur le montant du RSA (revenu minimum de solidarité). Le directeur général de l'Ofii, responsable de la gestion des HUDA, reconnaît que cette insécurité alimentaire est un sujet "*effectivement préoccupant*". Mais il doute des solutions proposées par Action contre la faim. "*Le montant de l'ADA en France est supérieur à la moyenne européenne*", rappelle-t-il. "*Aligner son montant sur le RSA aurait comme effet de supprimer toute différence entre résidents et demandeurs d'asile. Il n'est pas certain que ce soit socialement acceptée*". C'est aussi un "*choix politique*" qui ne dépend pas directement de l'Ofii mais du gouvernement. Il ajoute également que ce problème d'insécurité alimentaire n'est pas nouveau. "*Les statistiques de l'Insee soulignaient déjà que 51% des utilisateurs des banques alimentaires sont des immigrés*". "*Et parmi eux, des demandeurs d'asile, des personnes en difficulté d'intégration après avoir bénéficié d'une protection [internationale] ou des déboutés*".

Pour améliorer le quotidien des personnes en HUDA, Action contre la faim recommande que les demandeurs d'asile puissent avoir la possibilité d'obtenir leur allocation ADA en espèces. Aujourd'hui, la carte bancaire remise aux demandeurs d'asile permet uniquement d'effectuer des paiements, et non des retraits d'argent. "*Le retrait en espèces [garantit] une plus grande liberté de choix et [permet] les achats dans les commerces ou marchés qui n'acceptent pas la carte*", explique ACF. Beaucoup d'exilés en effet cherchent à se fournir chez des épiceries de quartiers, sur des marchés et moins en grandes surfaces. Sans cette liberté de paiement, ils se restreignent. "*Quand quelqu'un paye en cash au supermarché, je lui propose de payer avec la carte ADA et de récupérer son cash*", a confié une femme de 38 ans à ACF, en couple et mère de trois enfants.

Une information qui surprend le directeur pour qui la plupart des commerces acceptent les paiements en carte – quel que soit le montant. "*La tendance générale est à la diminution des achats en numéraire même pour des petites sommes. Peu ou pas de difficultés nous sont signalées, même s'il peut y en avoir*". Il rappelle que l'impossibilité de cash par l'ADA a aussi été décidée pour éviter de nourrir les réseaux de mafia ou l'envoi de devises à l'étranger. "*L'ADA a été créée pour assurer les moyens de subsistance des demandeurs d'asile et non pour être détournée vers l'étranger ou alimenter des trafics. Elle n'a pas à servir à payer des passeurs. Défendre le droit d'asile, c'est éviter que des doutes puissent irriguer une opinion publique aux dépens du droit d'asile*", défend le directeur de l'Ofii.

Enfin, parmi les récriminations de l'ONG : l'impossibilité d'accéder au marché de l'emploi pour les demandeurs d'asile. En France, en effet, il est difficile - voire impossible - de travailler en étant demandeur d'asile. Il faut remplir un certain nombre de conditions. Dans les faits, donc, très peu travaillent légalement pendant l'étude de leur demande. "*Rendre effectif l'accès à l'emploi dès l'introduction de la demande d'asile [permettrait] d'accélérer l'insertion économique et sociale ainsi que l'autonomie financière des personnes*", explique ACF.

Dans le rapport, l'ONG estime aussi que les frais annexes, tel que le transport ou les frais de téléphonie empiètent sur le budget alimentation des ménages. "*7% des personnes*

interrogées dans le cadre de l'enquête déclarent payer 86€ par mois ou davantage pour le transport, soit 42% du montant de l'ADA pour une personne seule (204€) dédiés au transport".

Enfin, l'ONG rappelle que le fonctionnement des HUDA n'est pas toujours optimal pour les exilés. Ces centres d'hébergement fournissent des cuisines (individuelles ou partagées) mais aucune prestation pour les repas. "Contrairement aux structures d'hébergement généralistes (CHU, CHR), les hébergements du DNA [dispositif national d'accueil, dont font partie les HUDA] ne disposent pas de budget dédié" pour fournir des denrées alimentaires. "La prestation de restauration n'est pas à prévoir par le gestionnaire", peut-on lire dans le cahier des charges des HUDA en Ile-de-France. Et les cuisines partagées ne sont pas toujours adaptées : "Les facteurs d'insatisfaction les plus cités sont le manque de propreté, le manque de place (petit frigo) et le manque d'ustensiles et d'équipements fonctionnels (dans les cuisines partagées)". Enfin les horaires d'accès à ces cuisines ne sont pas toujours en adéquation avec les déplacements des populations. Certaines cuisines collectives sont fermées le soir ou la nuit, empêchant les travailleurs décalés d'y accéder.

"Le manque d'autonomie alimentaire dans les hébergements [...] est régulièrement invoqué à la fois comme une privation de la capacité d'action (choisir ce qu'on veut manger et se le préparer soi-même) et du point de vue de la sécurité alimentaire (maîtriser ses apports nutritionnels et les quantités en fonction de ses besoins)", conclut l'ONG.

CONTROLES DANS LES TRANSPORTS: 691 ETRANGERS INTERPELLES, PLUS DE LA MOITIE RELACHES

L'opération de contrôle renforcé dans les transports, mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025, ordonnée par le ministre de l'intérieur, a permis l'arrestation de 691 étrangers en situation irrégulière. Pendant 48 heures, plus de "4 000 gendarmes, policiers, douaniers et forces Sentinelle" avaient été mobilisés sur tout le territoire français "pour interpellier des clandestins", avait expliqué le ministre.

Au total en deux jours, 844 gares et 1 273 trains ont été contrôlés. Parmi les 691 migrants interpellés entre le 18 et le 19 juin 2025, "une centaine" de personnes ont été "reconduites" à la frontière. Ces étrangers ont été arrêtés dans les gares, les trains ou les bus à quelques kilomètres de la frontière française, et expulsés du sol français. Des accords de réadmission avec l'Italie et l'Espagne permettent aux autorités françaises de renvoyer les exilés vers ces pays, quelques heures seulement après leur arrivée dans l'Hexagone.

Cette pratique, largement dénoncée par les associations depuis des années, avait été jugée illégale par le Conseil d'État en février 2024, qui s'était appuyé sur un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). La plus haute juridiction avait annulé un article du code des étrangers (Ceseda) non conforme au droit européen qui permettait aux forces de l'ordre de prononcer des refus d'entrée aux étrangers arrivés aux frontières françaises en situation irrégulière, sans leur laisser la possibilité de demander l'asile.

Après l'opération d'arrestations de la semaine dernière, une "trentaine" de personnes ont aussi été placées en centre de rétention administrative (CRA), en vue de leur expulsion. Les autres ont été relâchés. Environ 200 migrants ont également reçu une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) et "certaines" ont été *assignés à résidence*. Les OQTF ne sont pas suivis systématiquement d'un placement en rétention. Les personnes concernées bénéficient d'un délai "30 jours pour quitter le territoire français par leurs propres

moyens ". Ainsi, sur les 691 migrants arrêtés, plus de 500 ont été libérés.

Plusieurs syndicats ainsi que le Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) avaient dénoncé "*une opération xénophobe prenant pour bouc émissaire les plus précaires parmi les précaires*". Ces opérations "*s'apparentent à des 'rafles'*", disaient-ils dans leur communiqué, en déplorant une "*escalade nauséabonde visant des travailleurs et travailleuses qui se rendent sur le lieu de travail et qui aujourd'hui et demain, un peu plus que d'habitude, le feront la peur au ventre*". De nombreuses associations avaient d'ailleurs conseillé aux personnes en situation irrégulière de ne pas sortir durant ces deux jours afin d'éviter d'être interpellées.

"*C'est terminé. La campagne de rafles menée par le ministère de l'Intérieur a pris fin. Des millions d'euros d'argent public auront été dépensés pour propager la peur et servir une opération d'autopromotion*", a estimé l'association Utopia 56.

CONTROLE D'IDENTITE AU FACIES : LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME CONDAMNE LA FRANCE

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la France pour un contrôle d'identité discriminatoire jeudi 26 juin 2025, mais donné tort à cinq autres Français qui dénonçaient des contrôles au faciès. Le requérant qui a obtenu gain de cause, , avait subi trois contrôles d'identité en l'espace de dix jours en 2011. Dans son arrêt rendu jeudi, la Cour relève qu'il n'a pas été apporté de "*justification objective et raisonnable*" de le viser pour aucun des trois contrôles. Tout en se disant "*bien consciente des difficultés pour les agents de police de décider, très rapidement et sans nécessairement disposer d'instructions internes claires, s'ils sont confrontés à une menace pour l'ordre ou la sécurité publics*", la cour conclut qu'il existe dans son cas, "*une présomption de traitement discriminatoire à son égard et que le gouvernement n'est pas parvenu à la réfuter*".

La France est par conséquent condamnée pour violation de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, relative à l'interdiction de la discrimination, combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale). L'État doit verser 3 000 euros au requérant pour dommage moral.

En revanche, la cour a jugé que les contrôles subis par les cinq autres requérants n'ont pas été effectués pour des motifs discriminatoires. Elle ne relève pas l'existence de défaillance structurelle en la matière.

C'est l'épilogue d'un long combat judiciaire pour ces six Français, d'origine africaine ou nord-africaine et résidant à Roubaix, Marseille, Vaulx-en-Velin, Saint-Ouen et Besançon. Tous dénonçaient des "*contrôles au faciès*", subis en 2011 et 2012. Après avoir perdu devant la justice française, ils ont saisi en 2017 la CEDH, qui veille au respect de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 46 États qui l'ont ratifiée. Ils demandaient à la cour de condamner la France pour discrimination, violation de leur vie privée et de leur liberté de circulation. Ils souhaitaient aussi contraindre les autorités françaises à mettre en place des mesures pour empêcher les contrôles discriminatoires et garantir une traçabilité de ces contrôles, avec la remise d'un récépissé lors de chaque contrôle d'identité, par exemple.

Ces six requérants font partie d'un groupe de 13 hommes qui s'étaient lancés dans

un combat judiciaire, dénonçant des contrôles injustifiés, parfois associés à des palpations, des insultes ou du tutoiement. Après avoir perdu en première instance en 2013, les plaignants avaient fait appel et en 2015, la cour d'appel de Paris avait donné raison à cinq d'entre eux, condamnant l'État à verser 1 500 euros de dommages et intérêts à chacun.

En 2016, la Cour de cassation avait définitivement condamné l'État dans trois dossiers, une première historique. Six hommes qui n'avaient pas obtenu gain de cause avaient décidé de porter l'affaire devant la CEDH.

La proportion de personnes ayant fait l'objet d'un contrôle d'identité a fortement augmenté entre 2016 et 2024, selon une enquête du défenseur des droits de l'Homme, dévoilée mardi 24 juin 2025, pour laquelle 5 030 personnes ont été interrogées.

En 2024, 26% des personnes interrogées ont déclaré avoir été contrôlées par la police ou la gendarmerie au moins une fois au cours des cinq dernières années, contre 16 % en 2016. Les hommes jeunes et perçus comme arabes, noirs ou maghrébins ont quatre fois plus de risques de faire l'objet d'au moins un contrôle d'identité que le reste de la population et 12 fois plus de risques d'avoir un contrôle poussé (fouille, palpation, ordre de partir), révèle cette enquête.

Plus d'une personne sur deux (52 %) déclare ne pas avoir reçu de justification du contrôle et 19 % des personnes contrôlées évoquent des comportements inappropriés de la part des forces de l'ordre lors du contrôle (tutoiements, insultes, provocations, brutalité).

Au regard de ces résultats, la Défenseur des droits a émis plusieurs recommandations, dont la traçabilité des contrôles d'identité afin de garantir aux personnes contrôlées la possibilité d'exercer un recours, notamment en cas d'allégation de discrimination.

ADOPTION DE L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE RETENTION EN CRA POUR CERTAINS ETRANGERS QUE CONTIENT LA PROPOSITION DE LOI ?

L'examen de la proposition de loi « *visant à faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive* » a débuté mardi 1^{er} juillet 2025 à l'Assemblée nationale. Portée par un député de 'Droite Républicaine', « *elle doit permettre d'allonger à 210 jours la durée de rétention des individus les plus dangereux, soit autant que pour les individus condamnés pour terrorisme* », a précisé le ministre de l'Intérieur, dans l'Hémicycle.

Actuellement, la durée maximale de rétention administrative des étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement est fixée à 90 jours dans le cas général, et à 210 jours pour les étrangers condamnés pour terrorisme. La rétention administrative est un dispositif appliqué lorsqu'un étranger fait l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé.

Défendu au Sénat par une élue LR, ce texte a été adopté en mars 2025. Il a, ensuite, été validé par la commission des lois de l'Assemblée le 25 juin 2025. Les débats avaient été initiés en septembre 2025, à la suite du meurtre de Philippine, une étudiante de 19 ans disparue le 20 septembre 2024. Le suspect marocain, qui faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), avait été condamné pour viol en 2021. Sorti de prison en 2024, il avait été placé en centre de rétention en attendant que son pays d'origine délivre un laissez-passer consulaire. Il avait finalement été libéré en septembre 2024 après trois prolongations

de sa rétention. « À quelques jours près, l'administration détenait le laissez-passer consulaire qui aurait permis de l'éloigner dans son pays d'origine », a rappelé le ministre de l'Intérieur, mardi 1er juillet au soir, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Seraient concernés par ces 210 jours de rétention, les étrangers relevant d'au moins une des situations suivantes : condamnés à une interdiction judiciaire du territoire français ; faisant l'objet d'une décision d'éloignement pour des crimes ou délits punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement ; ou constituant une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public.

Ce dernier critère a fait réagir un député LFI : « Pourquoi cette liste est aussi longue ? C'est bien que votre intention est de partir d'un fait divers, qui est horrible, pour expliquer une corrélation entre le fait d'être étranger et le fait d'être un délinquant. »

« Depuis plus de dix ans, la durée maximale de rétention n'a cessé de s'allonger », a rappelé un député socialiste. Elle est passée de sept à 45 jours puis de 45 à 90 jours. « C'est une mesure temporaire, le temps d'obtenir un laissez-passer consulaire. Mais elle devient une peine de prison administrative pour pallier les difficultés rencontrées par l'État dans l'éloignement des personnes concernées », fustige-t-il.

La durée moyenne de rétention est passée de 12,8 jours en 2017 à 28,5 jours en 2023, selon un rapport de la Cimade de 2023. « Alors que la vocation première des centres de rétention est d'éloigner les personnes, les éloignements/expulsions depuis les centres de rétention ont baissé de 15,3 % par rapport à 2022 », souligne l'organisation.

Rappel : En 2024, 16 228 personnes ont été enfermées dans les centres de rétention administrative (CRA)

Alors que la ministre de l'Intérieur prévoit de faire passer de 1 950 à 3 000 le nombre de places en centre de rétention en France, une députée MoDem s'inquiète d'une « saturation » qui « ne permettra pas de faire de cette prolongation à 210 jours, une réalité [...] »

La loi est entérinée ce mercredi 2 juillet 2025 par les députés

L'allongement de la durée de maintien en centre de rétention administrative (CRA) d'étrangers jugés dangereux, a été entériné ce mercredi 2 juillet 2025 par les députés lors d'un vote à l'Assemblée nationale. Alors qu'actuellement la durée maximale de rétention des étrangers en vue d'être expulsés du territoire français est de 90 jours, le nouveau texte de loi étend la rétention en CRA jusqu'à 210 jours maximum.

Déjà appliqué depuis juin 2011 aux personnes étrangères condamnées pour activités terroristes, ce régime dérogatoire sera donc étendu aux personnes étrangères faisant l'objet de mesures d'éloignement, condamnées pour des crimes et délits graves (trafic de stupéfiant, viol, crime notamment) ou dont "*le comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public*". Le sénat avait déjà adopté la mesure en mars 2025. Elle doit encore être soumise à un vote solennel mardi prochain avant de passer en commission mixte paritaire.

Le texte, défendu par le gouvernement, a obtenu le soutien du bloc central ainsi que du Rassemblement national. "*L'allongement de la durée de rétention devrait permettre d'affermir la position de l'Etat*", a défendu la rapporteure (RN) du texte pour la commission des lois. Si dans l'Union européenne, la France émet le plus d'obligations à quitter le territoire français (OQTF), son taux d'expulsion reste en revanche faible. Seules 11% des OQTF ont été exécutées en 2024 sur les 128 000 émises.

La majorité gouvernementale présente cet allongement du délai de rétention comme un moyen de faciliter l'obtention des laissez-passer consulaires, nécessaires pour permettre l'expulsion dans le pays d'origine, ou un pays tiers, de la personne en situation irrégulière. Régulièrement, leur obtention fait défaut et empêche les expulsions du territoire français.

Le vote de mercredi a eu lieu dans un climat de tension. La gauche dénonce un texte inconstitutionnel et une *"mesure inutile et dangereuse pour l'état de droit"*. *"L'allongement de la durée de rétention en CRA n'augmente en rien du tout la probabilité d'un retour au pays d'origine des personnes retenues"*, pour un sénateur communiste. En 2018, une loi avait déjà doublé la durée maximale de rétention de 45 à 90 jours sans que cela ne se traduise par une augmentation du taux d'expulsion. En 2024, la durée moyenne de rétention en France métropolitaine était de 33 jours.

L'efficacité supposée de la mesure est aussi largement contestée par les associations d'aide et de défense aux migrants. *"Plusieurs rapports démontrent que les expulsions se font majoritairement dans les premiers jours, entre 15 à 20 jours, de la rétention administrative. Le taux d'expulsion est en revanche très bas dans les derniers jours de rétention en CRA"* souligne la responsable Rétention à la Cimade. Le taux d'expulsion de personnes retenues en CRA dans l'Hexagone était de 39,29% en 2024.

A l'inverse la Cimade s'alarme du fait que le placement en rétention *"augmente les tensions entre les personnes retenues, ainsi que leur angoisse et leur détresse, notamment concernant les personnes particulièrement vulnérables, souffrant de maladies graves ou de troubles psychiatriques"*.

Définition floue

Les autorités brandissent de plus en plus *« la menace à l'ordre public »*. Or la loi n'en définit pas strictement les termes. *"Le flou autour de ce qu'est une menace à l'ordre public est un danger. Dans la pratique, on voit que l'administration interprète de façon très large cette notion. Cela pose le sujet de la libre discrétion des préfetures"*. Cette logique sécuritaire *"participe [...] à troubler la perception des situations dans l'opinion publique, en martelant l'assimilation entre 'personnes étrangères' et 'délinquance'"* note la Cimade. L'association rappelle aussi que la majorité des étrangers en centre de rétention ne sont pas des délinquants : ils n'ont commis aucun crime sur le sol français. Ils sont sans-papiers. Mais être en situation irrégulière n'est pas un délit en France mais une irrégularité administrative.

En 2024, seuls 28 % des étrangers ont été emmenés en CRA à leur sortie de prison suite à une condamnation. *"C'est une double peine pour les personnes étrangères condamnées pour des délits ou crimes : en plus d'une condamnation pénale, elles sont aussi condamnées à des mesures d'expulsions car étrangères"* ajoute la responsable Rétention. Elle déplore un *"détournement de la rétention administrative qui banalise la rétention à 90 jours et l'étend même à 210 jours"*. *"Il y a une confusion totale entre le pénal et l'administratif, avec un dévoiement de ce qu'est un CRA"* fustige-t-elle. De structures censées favoriser les expulsions de personnes en situation irrégulière, les CRA sont devenus des lieux d'enfermement.

Au total, 16 228 personnes ont été enfermées dans ces lieux de privation de liberté en France hexagonale, un chiffre peu ou prou similaire à celui de 2023. *"Cela représente une baisse de près de 5 % par rapport à l'année précédente"*, note l'association. Ce nombre grimpe à 40 000 si l'on inclut les étrangers enfermés en CRA à Mayotte (22 300 en 2024) et dans les Outre-mer (Guadeloupe, Réunion, Guyane...).

POUR L'ONG ACTION CONTRE LA FAIM, DES DEMANDEURS D'ASILE SONT EN INSECURITE ALIMENTAIRE

Dans les campements de migrants situés sur le littoral nord de la France, autour de Calais et Dunkerque, le problème de l'accès à l'eau n'est pas nouveau. Mais chaque été, les fortes chaleurs et le manque d'eau mettent en danger la santé des personnes exilées. Pour les associations citoyennes qui leur viennent en aide, la situation est extrêmement préoccupante. Surtout pendant l'épisode caniculaire qui s'est abattu sur la France depuis le lundi 30 juin 2025 et jusqu'au mercredi 2 juillet 2025.

"À Grande Synthe, il y a un seul point d'eau installé par communauté urbaine de Dunkerque au niveau du point de distribution – une rampe avec 18 robinets - mais il est vraiment très éloigné des lieux de vie donc les gens ont beaucoup de mal à y aller", déplore l'une des coordinatrice de l'association Utopia 56 à Grande Synthe. *"On alerte la communauté urbaine de Dunkerque depuis des mois sur le manque d'accès à l'eau mais il ne se passe rien". "La semaine dernière, il y a eu une grosse expulsion et la rampe a été détruite 'par erreur'. Elle a été réparée mais l'eau qui coulait était souillée donc on a encore alerté la communauté urbaine de Dunkerque. La rampe a été réparée de nouveau mais, entretemps, les gens sont restés sans eau potable pendant 48 heures",* dénonce-t-elle.

Les préfetures du Nord et du Pas-de-Calais, comme partout ailleurs, recommandent de fuir la chaleur mais aucune mesure concrète ne semble avoir été mise en place pour protéger les populations migrantes. Ces préfetures n'ont pas répondu à nos sollicitations.

Face à ce manque d'eau sur les campements, des exilés boivent et se lavent dans l'eau du canal qui passe juste à côté des campements où vivent quelque 1 500 personnes, dont de nombreuses familles avec enfants. "Ce sont des pratiques dangereuses, car les berges ne sont pas du tout sécurisées. «rappelle la coordinatrice de Médecins du monde sur le littoral français. "Par ailleurs, on essaye de sensibiliser les gens sur les dangers de la consommation d'eau non potable [...] Il y a de jeunes enfants sur les camps et une diarrhée chez un enfant en bas âge, ça peut vite mal tourner". Chaque mois, l'ONG recense les principales pathologies rencontrées chez les migrants des camps. Entre les mois d'avril et mai, les consultations pour des maux de ventre sont passées de 8 % à 13 %, ont observé les équipes soignantes.

Lundi 30 mai, Médecins du monde a envoyé un courrier à la communauté urbaine de Dunkerque et à la sous-préfecture pour alerter sur cette situation. Dans ce contexte, les humanitaires dénoncent un manque de prise en charge des autorités. Autour de Dunkerque, c'est l'association Afeji qui est mandatée par l'Etat pour mettre à l'abri les personnes qui le souhaitent, mais le dispositif est précaire, selon les associations. "Normalement l'Afeji propose des mises à l'abri en CAES [centre d'accueil et d'examen de la situation] du lundi au vendredi mais ils ne viennent pas tout le temps. Tous les matins, on ne sait pas s'il y aura des mises à l'abri", Il y a un "abandon" des familles souhaitant quitter les camps les récentes fusillades.

À Calais, la situation n'est pas meilleure. Pour compléter le seul point d'accès à l'eau installé dans la ville, l'association Calais Food Collective remplit des cuves de 1 000 litres d'eau potable à proximité des campements. En été, la fréquence des tentatives de traversées de la Manche associée aux fortes chaleurs multiplie les risques pour la santé des migrants, souligne la coordinatrice d'Utopia 56 à Calais. "Actuellement, il y a plus de 2 000 personnes présentes sur plus de 150km de côtes. Et les personnes passent plusieurs jours dans

les dunes, sans eau ni nourriture, entre deux tentatives de traversées". L'association est très fréquemment appelée au petit matin par des personnes dans les dunes. "Ce dont ils ont le plus besoin, c'est de nourriture et d'eau et aussi souvent de vêtements secs car ils sont mouillés après une tentative avortée".

En **région parisienne** – placée en vigilance rouge canicule – la situation est très préoccupante également. Au moins 36°C sont attendus dans la capitale mardi après-midi, avec un ressenti plus important encore. *"Paris est une ville extrêmement suffocante et sur les lieux de vie des personnes migrantes, les matériels, comme les tentes qui sont gages d'un peu de sécurité, font effet serre donc il fait vite 10 degrés de plus dedans"*, met en garde le coordinateur d'Utopia 56 à Paris. *"Donc les personnes, rentrent dans leur camp beaucoup plus tard le soir pour essayer de profiter d'un peu de fraîcheur". "L'été est tout aussi dévastateur et brutal pour les personnes vivant dehors. 30 % des décès de personnes à la rue ont lieu l'été"*. D'autant plus que, contrairement à l'hiver et en raison des grandes vacances, les associations connaissent souvent une démobilisation durant l'été. Face à la chaleur, *"on demande des mises à l'abri et que soit mis en place des points d'eau près des lieux de vie ainsi que des veilles de secours"*.

Face à la canicule, *"le risque [pour la santé] s'accroît quand les personnes à la rue ont une santé fragile, ce qui va souvent de pair. Elles ont des troubles psychiatriques, des addictions ou doivent prendre des médicaments"*, explique le directeur des études de la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre). Le plan *"grand chaud"*, expérimenté en ce moment par la ville de Paris avec un renforcement des maraudes notamment, est une bonne chose mais il *"faut arrêter d'avoir uniquement des actions en fonction de la température"*, souligne-t-il.

Selon le recensement réalisé lors de la nuit de la Solidarité, au **moins 4 000 personnes sont sans abri à Paris**.

LES GUINEENS SONT DESORMAIS LA PREMIERE NATIONALITE AFRICAINE A DEMANDER L'ASILE EN FRANCE

Avec plus de 11 336 demandes d'asile en France l'an dernier, la Guinée le premier rang des pays africains dont sont originaires le plus de demandeurs d'asile en France, devant la République démocratique du Congo (RDC) et la Côte d'Ivoire. Le pays se retrouve même parmi le plus haut nombre de demandes parmi les États du monde, elle est la troisième des demandes d'asile en France, devancée par l'Afghanistan et l'Ukraine, loin devant Haïti, (prise en étau par les gangs) et le Soudan, (ravagé par la guerre).

L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) a observé une hausse de 47,8% des Guinéens demandeurs d'asile en France en une seule année. Le pays est bien loin des situations de conflit les plus complexes mais ce résultat s'explique surtout par la répression politique des militants de l'opposition et de la société civile. Une situation qui perdure depuis une bonne décennie et qui semble s'aggraver.

"La demande d'asile guinéenne a connu des évolutions suite au coup d'État du 5 septembre 2021 et la prise de contrôle du pays par le CNRD", explique l'Ofpra dans son rapport. L'institution ajoute que les demandeurs *"se réfèrent désormais au blocus politique et démocratique"* opéré par la junte. Si la situation politique s'est aggravée depuis le putsch du, elle est loin d'être nouvelle. Depuis 2015 déjà, l'agence enregistre des demandes guinéennes essentiellement liées aux violences politiques. Les principaux requérants étant des militants

du parti d'opposition UFDG, et, depuis peu, des membres du mouvement FNDC. L'Office note également "*une hausse significative des (demandes faites par des) femmes guinéennes*", victimes de violences sexuelles.

https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2025-06/OFPRA_RA_2024_BD_PaP.pdf

BEZIER

La Journée Mondiale des Réfugiés

Vendredi 20 juin 2025, l'hospitalité s'est invitée à la Cimade de Béziers, où les résidents du CADA ont accueilli une centaine de personnes pour célébrer la Journée Mondiale des Réfugiés, en partenariat avec le parcours itinérant *En Perspective*. Près de 150 personnes, venues d'ici et d'ailleurs se sont retrouvées pour partager une soirée artistique, conviviale, politique et très chaleureuse autour du solo de danse de la compagnie Marouch, de tables rondes animées par les résidents du CADA, d'un repas de l'Atelier Cuisine d'Ailleurs préparé par les résidents et d'un balet aux sonorités cosmopolites, fruit d'un collectage musical. Ensemble nous avons regardé, écouté, appris, échangé, dégusté, rigolé, chanté, dansé... En un mot, nous avons partagé le monde !

<https://www.lacimade.org/journee-mondiale-des-refugie-e-s-a-beziers/>

CALVADOS

La crise de l'Hébergement d'urgence

Foyers saturés, 115 (numéro d'urgence sociale) pris d'assaut, absence de solution d'hébergement pour des dizaines de personnes chaque jour... À Caen et dans son agglomération, l'hébergement d'urgence est en crise.

En 2024 le numéro d'urgence sociale, le 115, a reçu entre 800 et 1000 demandes d'hébergement d'urgence chaque semaine – soit en moyenne 118 appels par jour. Aucune solution immédiate n'est proposée pour environ 40 % des demandes, « *faute de place* », expliquait, fin avril 2025, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados (*il occupe, depuis, un poste dans une autre région*).

Ce qui, précise la directrice du 115 au Service intégré d'accueil et d'orientation, représente « *entre 240 et 250 personnes chaque semaine sans solution – qui, je précise sans minimiser leurs besoins, ne sont pas toutes à la rue, elles peuvent être dans des squats, par exemple. En période de pointe, en cas de grand froid par exemple, on peut atteindre des chiffres beaucoup plus hauts.* »

<https://www.ouest-france.fr/societe/pauvrete/enquete-hebergement-durgence-dans-le-calvados-les-raisons-dune-crise-3e9bda76-4872-11f0-b660-c6a4d2b5307d>

CHALON EN CHAMPAGNE

"On restera avec ces cicatrices" : Boureima, victime de traite d'êtres humains pendant les vendanges en Champagne

Un procès pour traite d'êtres humains s'est ouvert jeudi 19 juin 2025 au tribunal

correctionnel de Châlons-en-Champagne. Les trois prévenus sont soupçonnés d'avoir exploité et hébergé dans des conditions indignes 57 travailleurs, pour la plupart en situation irrégulière, lors des vendanges 2023 dans le prestigieux vignoble de Champagne. Un Malien, fait partie des victimes. Il était au procès. Il raconte ce qu'il a vécu.

"D'un côté, on a été soulagés par ce procès. D'un autre côté, vu la maltraitance que l'on a subie, je trouve que les condamnations demandées ne sont pas trop sévères. Les trois personnes qui nous ont fait ça ont reconnu un peu les faits, mais pas tout : parfois elles mentaient, c'était comme des personnes différentes devant le tribunal. Alors que c'était horrible, là-bas.

Le procureur de la République a requis quatre ans de prison, dont deux avec sursis, à l'égard de la gérante de la société de prestataire chargée de la main-d'œuvre. Puis, trois ans de prison dont deux avec sursis pour ses deux hommes de mains. Enfin, 200 000 euros d'amende sont requis contre la société du vigneron. La sanction prévue par la loi pour la traite des êtres humains est de sept ans 'emprisonnement et peut aller jusqu'à dix ans avec la circonstance aggravante de l'avoir commise à l'égard de plusieurs individus.

Moi c'est un ami qui m'a dit qu'ils cherchaient du monde pour faire les vendanges, en septembre 2023. On a payé dix euros pour qu'ils nous emmènent en car depuis Paris dans la Marne. Ils nous ont déposés dans une maison où l'on n'avait pas à manger. C'était dégoûtant de leur part. L'endroit était insalubre, il n'y avait pas de toilettes. Je dormais au dernier étage de la maison, il n'y avait pas d'air. J'avais de la fièvre. Même le jour où j'étais malade, je suis quand même allé travailler. Même si ces gens sont condamnés, cela ne changera rien à ce qu'ils nous ont fait.

Le 14 septembre 2023, trois inspecteurs du travail accompagnés de deux policiers ont découvert une cinquantaine de travailleurs immigrés du Mali, de Mauritanie, de Côte d'Ivoire ou encore du Sénégal, entassés dans une maison insalubre de Nesle-le-Repons (Marne). Amenés ici pour les vendanges du Champagne, ils disposaient de moins d'un mètre carré d'espace chacun, selon le rapport de l'inspection du travail. Dans ce taudis, les matelas alignés à même le sol étaient sales. L'électricité n'était pas aux normes. Il n'y avait pas d'eau chaude tandis que les trois toilettes existantes étaient vétustes et bouchées. Un "bidonville", a résumé le procureur de la République lors du procès.

Chaque matin on se réveillait vers 5h. À 6h, on partait dans les vignes, pour démarrer le travail vers 7h30/8h. Pour nous y amener, ils nous mettaient dans des fourgonnettes comme des animaux, il n'y avait pas de siège, rien, on ne pouvait pas respirer. Dans les vignes, on subissait beaucoup de pression. Celui qui nous emmenait nous criait dessus, nous insultait, parfois il menaçait de nous frapper. Il fallait monter, redescendre les pentes, les caisses sont très lourdes... À midi, on avait juste un sandwich encore congelé.

Le vigneron savait tout : il ne disait rien parce qu'il savait que c'était interdit. Il savait qu'on avait pas assez de nourriture, pas assez d'eau. Au procès, il a dit : "Des fois je leur ai donné le pain qu'il me restait", franchement... Ça m'a choqué. Mais lui il s'en foutait, il gagnait bien son argent ; nous on travaillait dur... On nous avait promis 80 euros par jour : je n'ai jamais été payé. Franchement, c'était triste. Mentalement, je ne peux pas oublier ça. Je ne l'oublierai jamais, de toute ma vie. Je n'ai jamais été dans ces états, alors que j'ai traversé beaucoup de difficultés dans ma vie. Ça m'a traumatisé.

Le délibéré sera rendu le 21 juillet. Pour nous, ça ne va pas changer grand-chose. Même si ces gens sont condamnés, cela ne changera rien à ce qu'ils nous ont fait. Nous, on restera avec ces cicatrices. Certaines images de ce qui nous est arrivé continueront de nous revenir, d'un coup, par moments.

J'aimerais faire un livre un jour. Raconter tout ce que j'ai subi, là-bas, dans la Marne. C'est pour ça que pendant l'audience, je prenais beaucoup de notes. Je voudrais raconter aussi ce que j'ai traversé avant d'arriver en France. Ça me ferait plaisir de faire ça, je cherche des gens pour m'aider à construire ce projet. Car j'ai vu et vécu beaucoup, beaucoup de choses, avant d'arriver à Paris, le 4 janvier 2017. À ce moment-là, j'étais en situation irrégulière. Je travaillais, au noir, en empruntant l'identité de mes cousins. J'ai fait du bâtiment, de l'électricité, de la restauration... Mais ces vendanges de septembre 2023, c'était plus dur que tout ce que j'avais fait avant. Maintenant, je n'ai plus peur.

Après avoir été découvert à Nesle-le-Repons, Le malien et les autres victimes ont pu bénéficier d'un titre de séjour provisoire, renouvelable le temps de la procédure en justice. Cette carte de séjour au titre de la vie privée et familial est valable pour les victimes potentielles de traite des êtres humains ou de proxénétisme, ou bien pour les personnes qui ont été témoins de ces faits et ont coopéré avec la police et la justice pour dénoncer la situation.

Après cette histoire de septembre 2023, j'ai trouvé un nouveau travail de canalisateur : plomberie, chauffage, eau potable, électricité... Tout se passe bien, même si c'est un travail fatigant, que je fais beaucoup de kilomètres. Le titre de séjour provisoire change beaucoup de choses dans ma vie de tous les jours. Maintenant, je suis tranquille, je n'ai plus peur. Avant, je devais me cacher ; il y a des endroits où je ne pouvais pas aller. Aujourd'hui, je me promène comme je veux. J'ai pu faire une formation d'opérateur de système électrique et électronique d'interphones. J'ai même pu passer mon permis de conduire. Mon autorisation de séjour s'arrête en février 2026. Mais notre avocat nous a expliqué que, quand les personnes seront condamnées, on aura la possibilité d'avoir un titre de séjour de dix ans.

Lorsqu'il y a une condamnation définitive de la personne mise en cause dans un procès de traite des êtres humains, cela ouvre le droit à une carte de résident de 10 ans pour les victimes.

Avec l'Ofii [Office français de l'immigration et de l'intégration], j'ai pu avoir des cours de français. J'ai un niveau B2. Pour avoir mon attestation, je dois passer, dans les deux ans, le test officiel TCF. Avec ça, j'ai un objectif : passer les examens pour demander la nationalité française."

GUERET

Expulsion d'une famille géorgienne sous OQTF

Les policiers de Guéret, en Creuse, sont intervenus mercredi 2 juillet 2025 à 6h au domicile d'une mère célibataire qui vit avec sa fille de 10 ans et son frère Erik, lourdement handicapé mental. Cette famille géorgienne installée en France depuis sept ans, dont ces trois dernières années en Creuse, est sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) depuis plusieurs mois.

Plusieurs associations bataillent pour régulariser leur situation depuis plus d'un an, sans y parvenir. Aujourd'hui, "il n'y a pas de régularisation possible, elle ne rentre dans aucun critère pour cela" selon les autorités. Les policiers ont donc conduit Erik à l'aéroport de Bordeaux pour un retour en Géorgie. "Il est parti sans son traitement, ce qui met sa santé en danger" s'inquiète le comité Creuse solidarités. Lors de son interpellation, la mère a fait un malaise. Elle a été conduite à l'hôpital de Guéret, avec sa fille, et en est ressortie dans la matinée. Elle et sa fille, sont toujours sous OQTF et assignées à résidence. Cette mère géorgienne doit donc pointer tous les jours au commissariat de Guéret. Si elle ne le fait pas, elle se met en infraction. Une nouvelle procédure d'éviction doit être lancée à son sujet (et

celui de sa fille mineure). Les associations de soutien, qui dénoncent *"l'acharnement de la préfecture contre cette famille qui vit sur le territoire depuis de nombreuses années"* appellent à un rassemblement devant la préfecture à Guéret.

Quelque 130 personnes se sont donc rassemblées devant la préfecture à Guéret jeudi 3 juillet 2025 en fin d'après-midi, en soutien à cette mère géorgienne et sa fille sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire. Lors de ce rassemblement, les associations de soutien ont interpellé la préfète sous ses fenêtres. Derrière son mégaphone, une personne de Creuse solidarité, au nom du comité de soutien associatif et citoyen aux personnes migrantes en Creuse, dénonce *"l'acharnement"* de la préfète *"contre cette famille. L'arbitraire de vos décisions en total contradiction avec le second plan particulier pour la Creuse, notamment au sujet de l'accueil de population, et plus particulièrement des jeunes, de l'emploi dans les métiers en tension, de l'éducation de toutes et tous"*. Elle demande à la préfète de *"faire usage de son pouvoir discrétionnaire"* pour régulariser la situation de cette famille, arrivée en France depuis sept ans, installée en Creuse depuis trois ans. La mère avait un emploi d'agent d'entretien, et sa fille de dix ans a toujours été scolarisée en France.

Une pétition en ligne pour soutenir cette famille géorgienne, a recueilli à ce jour près de mille signatures. Par ailleurs, dimanche 6 juillet 2025, Creuse solidarité organise une scène de soutien aux personnes migrantes

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/pres-de-130-personnes-rassemblees-devant-la-prefecture-a-gueret-en-soutien-a-une-mere-et-sa-fille-menacees-d-expulsion-4404182>

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-police-de-gueret-est-intervenue-ce-2-juillet-pour-expulser-une-famille-georgienne-sous-oqtf-9776090>

LAMBALLE

Des migrants ont témoigné de leur parcours jusqu'à Lamballe-Armor

Née en novembre 2024, Asti (Association de solidarité avec tous les immigrés) Lamballe Terre d'accueil, a organisé samedi 28 juin 2025 sa première manifestation destinée à faire prendre conscience de ce qu'est la vie d'une personne immigrée et ce par quoi elle a dû passer pour arriver ici.

Symboliquement, un hommage a été rendu aux migrants venus d'Afrique subsaharienne qui ont perdu la vie lors du drame de Melilla. *« Officiellement, 23 personnes sont mortes, 70 sont portées disparues, victimes de la politique migratoire, insistent les membres de l'association. Nous pensons à toutes les personnes qui meurent sur les routes de l'exil dans l'indifférence générale. »* Après s'être rassemblé, vers 10 h 30, sur l'esplanade du Champ-de-Foire, un cortège composé d'une cinquantaine de personnes s'est rendu au jardin public où des témoignages de migrants ont été lus. Les récits d'hommes et de femmes qui ont dû s'exiler, et qui vivent aujourd'hui dans la région de Lamballe-Armor.

Dans le groupe, on rencontre des personnes venues de Mongolie, du Mali, de Mauritanie, de République démocratique du Congo, du Bangladesh, d'Afghanistan... C'est le cas de cet afghan, 28 ans, menacé de mort par les Talibans et contraint de fuir son pays. Il a quitté l'Afghanistan le 6 avril 2021. Il lui a fallu un an et demi pour parvenir en France après avoir traversé le Pakistan, l'Iran, la Turquie, la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie, l'Autriche et la Suisse. *« J'ai cru mourir plusieurs fois. En Iran, dans les montagnes, j'ai perdu des amis qui sont tombés dans des ravins. En Bulgarie, il a fallu franchir un mur de barbelé haut de 2,5 m. On risque de se faire tirer dessus, que les chiens soient lâchés sur nous. Beaucoup meurent en essayant de franchir cette frontière. »* Il a obtenu le statut de réfugié il y a trois semaines. Il travaille dans une crêperie.

LILLE

Huit migrants étaient morts dans un naufrage en Manche : neuf passeurs condamnés

Neuf passeurs kurdes et afghans ont été condamnés lundi 30 juin 2025, par le tribunal de Lille, à des peines de prison ferme pour un naufrage de migrants qui avait fait huit morts dans la Manche, en décembre 2022.

Trois des prévenus, dont un jugé par défaut nt été condamnés à 8 ans et les six autres à 7 ans. Ces peines de prison ont été assorties d’amendes individuelles allant de 50 000 à 100 000 euros et d’une interdiction du territoire français pour chacun.

Les prévenus, très majoritairement afghans, ont comparu du 16 au 20 juin 2025 devant la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Lille, jugés pour « *traite d’êtres humains* », « *homicide involontaire* », mise en danger d’autrui, ou encore aide au séjour irrégulier. L’embarcation clandestine surchargée avait pris la mer dans la nuit du 13 au 14 décembre 2022, en dépit d’une mer très agitée et glaciale et des craintes de passagers qui ont entendu une détonation synonyme de crevaison en la gonflant.

À la barre, un des prévenus avait reconnu avoir convoyé, sous la menace selon lui, des migrants depuis le camp de Loon-Plage, où s’entassent des centaines de personnes dans l’attente de tenter une traversée clandestine vers l’Angleterre.

NANTES

Le fichage des étrangers en situation régulière à Nantes était bien illégal

La note du directeur interdépartemental de la police de Loire-Atlantique, instaurant des fiches navettes avec la préfecture pour les étrangers en situation régulière, avait été suspendue par le tribunal administratif de Nantes, en avril 2025. Conformément au rapporteur public, le Conseil d’État, vendredi 4 juillet 2025, rejette le recours du ministère de l’intérieur contre la suspension de la collecte d’informations sur des étrangers en situation régulière. Il affirme que le juge des référés du tribunal administratif de Nantes « n’a pas commis d’erreur de droit à l’illégalité de cette mesure ».

<https://www.ouest-france.fr/societe/justice/le-fichage-des-etrangers-en-situation-reguliere-etait-bien-illegal-a-nantes-60de3d04-58e4-11f0-8b05-6b82fd3c3480>

Qui veut aider des jeunes étrangers mineurs à s’intégrer ?

Depuis janvier 2017, les bénévoles de l’école Jem, Jeunes étrangers mineurs, accueillent du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h, une quinzaine de mineurs non accompagnés (MNA) étrangers pour les sortir de l’isolement, leur apprendre le français, les aider à comprendre notre société et les préparer à entrer dans un établissement scolaire pour apprendre un métier. Une partie de la matinée est consacrée à l’alphabétisation. L’autre partie est dédiée à des thématiques « scolaires » : le lundi, l’identification et le corps humain, le mardi, l’histoire – géo et l’éducation civique, le mercredi, des notions de mathématiques, le jeudi, la découverte des métiers, le vendredi, des visites culturelles. Pour clore l’année scolaire, vendredi 27 juin 2025, huit jeunes ont découvert Le Croisic entourés de plusieurs de leur et leurs accompagnateurs.

L’école JEM, adossée à l’Amicale laïque des Ponts, a vu le jour il y a huit ans, à l’initiative d’une ancienne dirigeante d’un collège d’intégration dans le sud de la France et

ancienne directrice de la compagnie de théâtre nantaise La Tribouille. Pour accompagner ces étrangers mineurs, l'école Jem a besoin de bénévoles, quel que soit leur horizon professionnel, prêts à consacrer au maximum une matinée par semaine à ces jeunes migrants.

C'est très enrichissant, tant pour les jeunes que pour nous, explique ce bénévole. J'aime aider nos élèves à découvrir la société dans laquelle ils vont vivre à Nantes. Mais j'apprends aussi beaucoup d'eux, de leur culture respective, de l'économie africaine. Et si nous sommes une école, nous ne distribuons pas le savoir mais on accompagne les jeunes vers un parcours scolaire classique. L'objectif affiché par l'école Jem est de permettre aux mineurs étrangers qu'elle accueille d'intégrer un établissement d'enseignement général ou d'enseignement professionnel, notamment le lycée Michelet, le Sacré-Cœur, les Apprentis d'Auteuil ou les Maisons familiales rurales. Et quand ils sont en difficulté d'apprentissage du français, nous leur proposons une classe allophone, notamment au lycée des Savarières, à Saint-Sébastien-sur-Loire.

Ce cadre supérieur retraité, bénévole depuis plusieurs années, cite plusieurs exemples, à commencer par celui d'un Guinéen qui après l'école Jem a suivi un cursus de bac professionnel de technicien agricole et qui « *travaille aujourd'hui dans une entreprise agricole du Pays de Retz* ». Ou encore ce jeune Ivoirien qui, après avoir obtenu un Cap de maçon à Michelet, a été recruté dans une entreprise du Pays de Retz également. Car la grande majorité des élèves de Jem finissent par s'implanter durablement dans la région nantaise.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/qui-veut-aider-des-jeunes-etrangers-mineurs-a-sintegrer-987967ea-55b3-11f0-acb7-473b370f0632>

PAU

Le réfugié politique laotien victime d'une tentative d'assassinat parle

Le réfugié politique laotien victime d'une tentative d'assassinat à Pau, le 14 Juin 2025 : "*J'ai failli être assassiné dans cette ville et j'ai survécu.*" Deux suspects ont été interpellés et mis en examen dans ce dossier. L'un est en détention provisoire et l'autre est sous contrôle judiciaire. Ils sont soupçonnés d'avoir tenté de l'assassiner en le poignardant. Il a reçu trois coups de couteau à la gorge et à la poitrine. Il avait dû être hospitalisé. Aujourd'hui le Laotien n'est plus à Pau et son état de santé s'est nettement amélioré : "*Bonjour, je suis Laotien et je suis allé visiter la ville de Pau où j'ai été victime.*" Le Laotien est encore sous le choc de ce 14 juin, il se promenait sur le boulevard des Pyrénées quand il a été poignardé. "*Je veux raconter mon histoire à tout le monde et en particulier aux habitants de Pau.*" "*Que m'est-il arrivé ? Après avoir survécu à cette tentative d'assassinat, je peux vivre maintenant. Mais je me sens en danger. Je dois vivre à nouveau avec ce cauchemar et je ne sais pas combien de temps.*" Le parquet de Pau avait annoncé que l'auteur présumé des coups de couteau était en détention provisoire. Il s'agit d'un homme originaire de Nouvelle-Zélande qui nie les faits et dont le casier judiciaire est vierge, selon son avocat. Le parquet de Pau a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter pour l'instant sur l'enquête.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/tentative-d-assassinat-d-un-militant-politique-laotien-a-pau-je-me-sens-en-danger-temoigne-joseph-akaravong-3491979>

RENNES

Une subvention de 50 000 € pour la Maison des migrations

Rennes s'affiche comme un territoire d'accueil et(de solidarité, envers les personnes exilées. Dans le quartier Bréquigny, au sud-ouest de la ville, une Maison des Migrations (MaMi) est imaginée, comme un lieu pour une « meilleure inclusion dans la vie de la cité des personnes exilées ». Son ouverture est prévue pour octobre 2025. Les

compétences des personnes exilées y seront valorisées. Celles-ci seront impliquées dans la création et le fonctionnement de l'endroit. « Il s'agira d'un lieu d'écoute, mais aussi d'un endroit pour les accompagner et les orienter », ont décrit, en séance de conseil municipal, les adjoints délégués à la solidarité et au quartier Bréquigny.

Cette MaMi s'est constituée en association, en 2022. Une expérimentation du projet a été réalisée en 2023, à l'Hôtel Pasteur, dans le centre-ville. Les élus, réunis en conseil municipal, ont voté l'attribution d'une subvention de 50 000 €, à la même hauteur que Rennes métropole. Ces sommes iront aux travaux et à l'achat d'équipements, pour le local.

L'Ille-et-Vilaine accueille entre 1 200 et 1 500 demandeurs d'asile par an, en moyenne. Rennes concentre une large majorité de ces exilés. Parce qu'un guichet unique régional des demandeurs d'asile a été créé en 2015 (à la préfecture) et aussi parce que 950 places sont dédiées à leur hébergement.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/a-rennes-une-subvention-de-50-000-euros-pour-la-maison-des-migrations-dans-le-quartier-brequigny-77c62d5a-55e3-11f0-8d7d-49e18ac65051>

Entre 400 et 500 personnes manifestent à Rennes pour défendre les droits des migrants

À l'appel du Collectif de soutien aux personnes sans-papiers, entre 400 et 500 personnes, d'après les organisateurs, ont manifesté samedi 28 juin 2025 à Rennes. Leur mot d'ordre : *"Vivre l'immigration !"*. Elles ont appelé au retrait des circulaires du ministre de l'intérieur, et à la *"libération et régularisation de toutes les personnes sans-papiers"*.

Selon les organisateurs, les circulaires du ministre de l'Intérieur datant de janvier 2025, pour la régularisation des personnes sans-papiers, et de mai 2025, pour la naturalisation des étrangers, *"viennent entériner un esprit encore plus raciste, car on demande aux étrangers de s'assimiler et d'oublier leur propre culture. Ils vivent dans un climat de suspicion total"*, explique une personne du Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes. *"On demande la régularisation de toutes les personnes sans-papiers. Si on donne les papiers, tout se passera bien"*, ajoute-t-elle.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/entre-400-et-500-personnes-manifestent-a-rennes-pour-defendre-les-droits-des-migrants-1752047>

Plusieurs associations attaquent deux préfectures bretonnes pour leur gestion dématérialisée des titres de séjour

Plusieurs associations, dont la Cimade, ont saisi à nouveau la justice pour contester les pratiques des préfectures d'Ille-et-Vilaine et du Finistère concernant les demandes de titres de séjour. En cause : une **procédure entièrement dématérialisée**, difficilement accessible pour de nombreux ressortissants étrangers. L'audience, au Tribunal Administratif de Rennes, avait lieu jeudi 26 juin 2025.

"Des personnes qui ont un statut de réfugié, qui sont parents d'enfants français, qui sont conjoints de Français, des personnes victimes de violences, se retrouvent en rupture de droits du fait de l'inaction de la préfecture. Et c'est cela qu'on constate sur le terrain". Le 30 septembre 2023, le tribunal administratif de Rennes avait déjà enjoint les préfectures concernées de mettre fin au 100 % numérique, en application d'une jurisprudence du Conseil d'État. Mais selon les associations, rien n'a changé. Elles ont donc de nouveau saisi le tribunal.

"C'est impossible d'avoir des rendez-vous. Il faut se battre sur un créneau d'une demi-heure tous les lundis. Et encore, c'est quasiment impossible. Ce sont des ruptures de

droits de fait", témoigne le secrétaire de la Ligue des droits de l'Homme Pays de Rennes. Les préfectures ont mis en place des **points d'accueil numériques**. Mais dans le Finistère, ils sont fermés. En Ille-et-Vilaine, l'unique centre est géré par trois services civiques, et les créneaux sont rares.

"Nous sommes engorgés, nous, cabinets d'avocats, personnels associatifs, travailleurs sociaux. Engorgés de demandes de personnes complètement démunies face à l'outil informatique et aux dysfonctionnements des plateformes", explique une avocate de la Cimade.

La préfecture se défend : elle affirme que des alternatives existent et fonctionnent, précisant que **90 % des appels recevraient une réponse**. Le rapporteur public a reconnu le manque de créneaux mais a évoqué des **améliorations à venir**.

"Ce n'est pas normal aujourd'hui de se retrouver dans une situation où, quand on vit en France depuis toujours et qu'on détient une carte de résident de dix ans, l'outil informatique ne permet même pas d'obtenir une attestation de prolongation de droits. Et on risque de perdre son emploi", alerte un avocat.

Le tribunal administratif de Rennes a mis sa décision en délibéré. Le jugement pourrait être rendu dans les prochaines semaines.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/plusieurs-associations-attaquent-deux-prefectures-bretonnes-pour-leur-gestion-dematerialisee-des-titres-de-sejour-4553942>

ROUEN

Deux mois après leur installation devant la préfecture, les mineurs isolés lèvent le camp

Deux mois après leur installation devant la préfecture de la Seine-Maritime à Rouen, les mineurs isolés lèvent le camp, bien qu'ils n'aient *"pas obtenu satisfaction sur toutes leurs revendications"*. L'annonce a été faite ce mercredi 2 juillet 2025 dans un communiqué du Collectif des jeunes mineurs isolés. Cette action, deux mois durant, a permis de *"faire connaître leur sort à une grande partie de la population"* et de *"le dénoncer"*, alors qu'ils étaient jusqu'ici invisibilisés. Le Collectif note la *"solidarité témoignée par des commerçants, des riverains, des personnes inconnues proposant leur aide"*, et indique que la pétition lancée en leur faveur a plus de 1 000 signatures.

Selon les derniers chiffres, parmi les jeunes installés devant la préfecture, une quinzaine d'entre eux a été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, mais à peine la moitié sont sûrs d'intégrer un établissement à la rentrée. Une vingtaine de jeunes attendent toujours une réponse à leur demande de reconnaissance de minorité (soit en recours de la première décision, soit en appel d'une décision de justice défavorable). *"Les jeunes sont mis à l'abri temporairement tout l'été"*, précise le communiqué.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/rouen-deux-mois-apres-leur-installation-devant-la-prefecture-les-mineurs-isoles-levent-le-camp-6825737>

La non-scolarisation des Mineurs isolés est « une entorse aux Droits de l'enfant »

Depuis le 2 mai 2025, un collectif de mineurs isolés est réuni devant la préfecture de Rouen, pour demander leur prise en charge, un logement et leur accès à la scolarisation.

C'est sur ce dernier point que les syndicats enseignants, réunis en intersyndicale

(FSU, FO, CGT, UNSA et Sud Éducation), sont montés au créneau lundi 23 juin 2025. Ils ont quitté la table du CSA académique (Comité social d'administration académique) en guise de protestation. « *Côté scolarisation, le blocage est total, écrivent les syndicats. Malgré nos alertes réitérées, le rectorat persiste à refuser la scolarisation à plusieurs jeunes pourtant reconnus mineurs. Il persiste aussi à refuser de scolariser les jeunes qui sont en procédure de recours ou d'appel pour faire valoir leur minorité, pourtant attestée par des papiers officiels qu'ils ont présentés.* »

« *Le préfet de Seine-Maritime, dans un courrier adressé à Mme [la], maire de Petit-Quevilly, a lui-même rappelé les obligations qui sont normalement celles de l'Académie. Pour protester contre ces entorses au droit et à la convention internationale des Droits de l'enfant, dont la France est signataire, l'ensemble des organisations syndicales représentant les personnels a quitté le CSA académique. Quel sens aurait le dialogue social mené avec ceux qui dénie à des enfants le respect de leurs droits fondamentaux ?* »

Dans leur communiqué, les syndicats terminent leur propos en demandant « *instamment que le rectorat respecte le cadre légal et propose des solutions de scolarisation à l'ensemble des mineurs non accompagnés* ».

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/mineurs-isoles-de-rouen-leur-non-scolarisation-est-une-entorse-aux-droits-de-lenfant-0e2aee1e-50f5-11f0-9865-cae506d28d23>

VANNES

L'abandon des jeunes migrants à la minorité contestée : « Tout ce qu'ils demandent, c'est de l'aide »

Le 22 mai 2025, le Réseau Education Sans Frontières (RESF) du pays de Vannes postait sur le réseau social Facebook un message urgent. L'association était à la recherche d'un hébergement pour un élève. Ce mineur étranger non accompagné s'était retrouvé à la rue du jour au lendemain, en raison de sa minorité contestée par le conseil départemental, chargé de la Protection de l'enfance dans le Morbihan. Leur initiative a porté ses fruits. « Une solution a été trouvée pour lui », confie, soulagée, la présidente de l'association. Une situation qui est loin d'être un cas isolé. « Il y en a régulièrement », déplore la présidente de Morbihan.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/tout-ce-quils-demandent-cest-de-laide-labandon-des-jeunes-migrants-a-la-minorite-contestee-a19c9e5a-3b05-11f0-b71a-e87c40f434be>

MANCHE

149 migrants secourus

149 migrants, qui tentaient de traverser la Manche pour rallier l'Angleterre, ont été secourus en mer dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, annonce la préfecture maritime ce vendredi 4 juillet 2025. Dans la nuit de jeudi au vendredi, de nombreux départs d'embarcations de migrants ont été signalés au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Gris-Nez.

La première embarcation a été signalée vers 3h du matin dans le secteur de Dunkerque. Le remorqueur d'intervention d'assistance et de sauvetage a porté secours à 7

personnes à bord de l'embarcation.

À 3h30, une deuxième embarcation est signalée **au départ du Canal des Dunes**, toujours à Dunkerque. La totalité des 60 personnes à bord de l'embarcation, a été secourue. L'ensemble des migrants sont débarqués et pris en charge par les secours à terre.

A 5h du matin, une autre embarcation est repérée au large de Hardelot dans le Pas-de-Calais. Une personne est tombée à l'eau, elle a été secourue et débarquée à Calais, où elle a été prise en charge par les secours à terre. La personne est en bonne santé et ne requiert pas d'assistance médicale.

Enfin, en fin de matinée, une embarcation est signalée au large du phare de Walde de Calais. L'embarcation est endommagée et en train de couler. À 13h, 81 personnes sont secourues, débarqués à Calais et pris en charge par les services de l'État à terre.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/dans-la-manche-149-migrants-ont-ete-sauves-d-embarcations-de-fortune-en-mer-6782676>

Près de 20 000 migrants ont traversé la Manche depuis le début de l'année, un record

Selon les derniers chiffres du ministère britannique de l'Intérieur, 19 982 migrants ont traversé la manche depuis le 1er janvier 2025. La plupart des personnes arrivant par petits bateaux viennent d'Afghanistan, de Syrie, d'Érythrée, d'Iran. Ce chiffre est en augmentation de 48 % par rapport à 2024 (13 489 traversées recensées) et de 75 % par rapport à 2023 (11 433 traversées recensées). C'est la première fois depuis l'apparition du phénomène des "small boats" en 2018 que ce seuil est dépassé si tôt dans l'année. Cela ne s'était pas non plus produit en 2022 alors que cette année avait vu des records d'arrivées avec plus de 45 700 exilés enregistrés par les services britanniques.

Ces chiffres sont "*clairement inacceptables*", a réagi un porte-parole du Home Office. "*Soyons clairs : l'augmentation des chiffres ces dernières années s'explique par le fait que ces gangs ont été autorisés à implanter des entreprises de contrebande à grande échelle dans toute l'Europe*", a-t-il tenté de justifier. Reste que ces chiffres accentuent encore la pression sur le gouvernement travailliste, qui a promis de lutter contre l'immigration illégale et qui fait face à la montée du parti anti-immigration Reform UK. "*Un an après l'arrivée au pouvoir du parti travailliste, les bateaux ne se sont pas arrêtés, ils se sont multipliés*", a estimé un député du parti conservateur.

Mi-juin, le chef du gouvernement avait admis, en marge du sommet du G7 au Canada, que la crise des petits bateaux dans la Manche se "détériorait". Pour le premier ministre, "*la migration devrait être une priorité compte tenu de la détérioration de la situation dans la Manche*". Et la France et le Royaume-Uni devraient continuer à "*travailler en étroite collaboration*" pour "*trouver des moyens novateurs de faire avancer les choses*". Comprendre : enrayer les traversées irrégulières entre les deux pays.

Les deux dirigeants, français et britannique, ont convenu de se focaliser sur cette question migratoire lors du prochain sommet entre le Royaume-Uni et la France. Le président français est attendu du 8 au 10 juillet à Londres pour une visite d'État.

Pour faire face à cette hausse des départs depuis les côtes françaises, la France envisage de changer de doctrine : autoriser les forces de police à intercepter les migrants en mer. Jusqu'à présent, le droit maritime interdit aux policiers d'entrer dans l'eau et d'interpeller les bateaux. En 2021, le ministre de l'Intérieur britannique d'alors, avait déjà pressé la France de mettre en place ce genre d'opérations. Mais ce projet avait été rapidement abandonné suite au refus de la France de mener des pratiques contraires au droit maritime

international.

Huit migrants étaient morts dans un naufrage en Manche : neuf passeurs condamnés (voir Lille, ci-dessus)

Un réseau de passeurs démantelé en début de semaine

Après plus de six mois d'enquête menée par la police aux frontières (PAF), une vaste opération policière orchestrée en début de la troisième semaine de juin 2025, a permis d'interpeller sept suspects entre Calais et la région parisienne. Ces hommes d'origine irakienne, afghane et iranienne, sont suspectés d'alimenter un réseau de traversées clandestines de migrants depuis la Côte d'Opale, au Nord de la côte picarde, à destination du Royaume-Uni. Ils seraient affiliés à un réseau mafieux et des armes ont été retrouvées chez certains. Les suspects étaient présentés à un juge du parquet de Boulogne-sur-Mer jeudi 26 juin 2025 en vue d'une mise en examen, qui devrait probablement être assortie d'une mesure de détention provisoire au regard des faits reprochés.

D'après les éléments recueillis, le réseau avait ses habitudes au Portel et à Outreau. Les passeurs se rendaient en Allemagne afin de récupérer du matériel nautique, qu'ils transportaient ensuite à Calais, avant d'amener celui-ci sur les plages de cette localité ainsi que du Boulonnais. C'est de là que partaient ensuite les bateaux pneumatiques, avec à leur bord entre 60 et 70 migrants, pour tenter de rallier les côtes britanniques.

Les surveillances et écoutes réalisées par les enquêteurs ont révélé que ce réseau de passeurs aurait à son compte une dizaine de traversées réussies de la Manche. Au total, d'après les estimations, ces passeurs auraient aidé entre 600 et 700 migrants à atteindre le Royaume-Uni. Les sommes perçues sont estimées entre 600 000 et 700 000 euros, à raison d'environ 1 000 euros la traversée par personne.

Plusieurs autres condamnations judiciaires à l'encontre de passeurs et réseaux de trafic d'êtres humains ont déjà été prononcées durant ce mois de juin. Une stratégie répressive utilisée par les autorités françaises comme britanniques pour décourager les traversées clandestines de la Manche.

MEDITERRANEE

EN MEDITERRANEE, LA TORTURE CONTRE LES MIGRANTS EST "SYSTEMATIQUE", SELON MSF

Un nouveau rapport de l'ONG Médecins sans frontières (MSF) dénonce l'usage de la torture à l'encontre des migrants sur la route migratoire de la Méditerranée, notamment en Libye.

"Trois hommes armés m'ont capturé et maltraité. Les trafiquants me battaient continuellement, m'enfermaient dans des espaces exigus avec beaucoup d'autres, qui étaient torturés sous mes yeux", raconte un Gambien. "J'ai été vendu à des Libyens qui m'ont fait travailler pour eux et, lorsque j'ai tenté de me rebeller et de m'échapper, ils m'ont torturé. Ils m'ont privé de nourriture et d'eau, m'ont battu et fouetté. Ils m'ont forcé à tenir des éclats de

verre dans mes mains. Mais le pire, c'est qu'ils ont violé ma femme devant moi, puis l'ont forcée à se prostituer. Ils me torturaient chaque fois que je tentais de résister. Ils me disaient qu'ils la tueraient si je n'obéissais pas", témoigne un Camerounais.

Dans *"Inhumain : la torture le long de la route migratoire méditerranéenne et le soutien aux survivants dans un système fragile"*, (MSF) documente, à travers des données et des témoignages, l'ampleur et la récurrence des cas de torture sur cette route, notamment en Libye, empruntée par des milliers de migrants désirant rejoindre l'Europe.

De janvier 2023 à février 2025, le projet MSF à Palerme (Sicile) a aidé 160 survivants de torture ayant traversé la Méditerranée. Originaires de 20 pays - principalement du Bangladesh, de la Gambie, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria -, ce sont en majorité des hommes (75 %) d'une moyenne d'âge de 25 ans. Et dans 82 % des cas, la torture a eu lieu dans un pays de transit. La Libye affichant la plus forte incidence (108 cas). Et les formes de sévices y sont multiples et systématiques. Sur un total de 181 incidents de torture signalés, *"17 types de violences infligées ont été identifiés, notamment des coups, des coups de fouet, des brûlures, l'ablation des ongles, des décharges électriques et la suffocation, entre autres"*.

L'ONG alerte aussi sur un constat : l'augmentation, entre 2023 et 2024, des cas de torture et de violences graves survenus en **Algérie et en Tunisie**. En 2023, 3% et 11% des patients pris en charge par MSF ont signalé des actes de torture en Algérie et en Tunisie. En 2024, ces chiffres sont passés à 15% et 24% respectivement. *"Cela met en évidence l'incidence croissante et alarmante des pratiques brutales et oppressives à l'encontre des personnes en déplacement dans ces pays"*, note le rapport.

Par ailleurs, sur la route migratoire de la Méditerranée, sur 131 des cas de torture signalés, où l'auteur a été identifié par les victimes, les trafiquants étaient responsables dans 60,3 % des cas, et les forces de l'ordre dans 29%, d'après le rapport.

Les femmes sont particulièrement vulnérables. Sur les 40 patientes prises en charge entre 2023 et 2025, *"80 % ont déclaré avoir subi un ou plusieurs incidents de violences sexuelles et sexistes, dont certains sont qualifiés d'actes de torture"*. *"En Libye, j'ai été vendue à un autre homme : j'ai été forcée de vivre et de travailler pour lui. Il m'a violée à plusieurs reprises. Il ne m'a laissé partir que lorsque je suis tombée enceinte et que je ne lui étais plus utile"*, témoigne une Malienne.

La rédaction d'InfoMigrants a déjà recueilli les témoignages de nombreux migrants ayant subi des violences ou des abus sexuels en Libye. *"Tous les jours, les gardiens viennent chercher des femmes dans les cellules et les emmènent à l'extérieur. Ils nous violent devant les autres hommes. On les entend rire et se moquer en arabe, car ils savent qu'après ce sera leur tour de nous passer dessus"*.

Au-delà des cicatrices physiques, la torture laisse des blessures profondes et durables aux migrants. 67 % des patients souffrent de trouble de stress post-traumatique (TSPT), souvent accompagné d'anxiété, de dépression, de cauchemars, d'engourdissement émotionnel et d'isolement. *"Lorsqu'on a été torturé, la notion du temps se brise"*, explique la psychologue de MSF à Palerme. *"Il n'y a ni avant ni après, seulement le moment de la violence, qui ne finit jamais. Le corps se souvient de la douleur. L'esprit s'y enferme"*. La psychologue fait état de patients ayant *"des flashbacks constants"* et *"revivant les scènes de violence"*. *"Même des cris indistincts peuvent raviver des souvenirs de torture : il entend dans sa tête les cris des autres personnes battues dans la cellule voisine. Ces pensées intrusives peuvent survenir à tout moment de la journée, rendant impossible de se concentrer sur autre chose"*.

En 2025, plus de 800 000 migrants se trouvent actuellement en Libye. Les

Subsahariens sont parmi les plus nombreux (42%) de ces migrants, dont beaucoup se rendent dans le pays pour tenter ensuite de rejoindre l'Europe en traversant la mer Méditerranée. Depuis le début de l'année 2025, 29 903 migrants ont débarqué sur les côtes italiennes, dont 5 328 mineurs non accompagnés (Chiffres du 30 juin 2025). Un chiffre en hausse par rapport à la même période l'an dernier, mais deux fois plus faible qu'en 2023, où les arrivées par voie maritime avaient dépassé les 60 000 personnes au cours des six premiers mois.

Plus de 100 personnes, dont des enfants, secourues en 24 heures en Méditerranée

"Imaginez être en mer pendant 12 heures sans eau ni nourriture", peut-on lire sur le compte X de l'ONG SOS Méditerranée. Mercredi 2 juillet, leur navire humanitaire, l'Ocean Viking, a secouru 37 personnes à la dérive en mer Méditerranée centrale. Les naufragés avaient été repérés au préalable par le Seabird, l'avion de reconnaissance de l'ONG allemande Sea Watch, qui survole la mer à la recherche d'embarcations de fortune.

Parmi eux, se trouvaient quatre mineurs non accompagnés. En sécurité à bord de l'Ocean Viking, les rescapés se préparent désormais à "un long voyage de 769 milles nautiques [...] jusqu'à Ancône", le port de débarquement attribué par les autorités italiennes à l'Ocean Viking, sur la côte adriatique.

Dans cette même journée du 2 juillet, le Seabird avait également repéré en fin d'après-midi deux autres embarcations en détresse. "*Un bateau en fer coule en mer Méditerranée centrale. Une vingtaine de personnes sont à l'eau*", postait l'ONG Sea Watch, en lançant des Mayday aux autorités et navires alentours. "*Des enfants sont présents. Des personnes ont sauté à l'eau pour soulager le poids du canot qui est en train de couler. Nous suivons la situation depuis notre avion mais nous ne pouvons pas les aider*". C'est finalement le voilier Gargane VI, de l'association italienne ARCI et Sailingfor-Blue Lab qui répondra à l'appel d'urgence.

"*Le voilier a secouru deux bateaux de 60 et 20 personnes. Il a sollicité l'aide des garde-côtes, mais aucune réponse*", a écrit la journaliste italienne. Lors de la première opération de sauvetage, "*plusieurs blessés et brûlés ont été signalés [...] 12 enfants et 3 femmes enceintes, dont l'une dans un état grave, avec de fortes contractions*", ont été secourus, a ensuite écrit l'association Arci.

C'est durant cette première opération de sauvetage qu'Arci est informée d'un deuxième naufrage "*à quelques milles nautiques de là, avec plus de 20 personnes à l'eau*." Arci dit regretter le silence des autorités. "*Malgré des échanges répétés par courriel et par téléphone, ni le MRCC italien ni le MRCC maltais [MRCC : tour de contrôle maritime] n'ont répondu à nos demandes d'intervention avec des moyens de sauvetage adéquats. Aucun moyen n'a été envoyé*."

Le Garganey VI, d'un petit gabarit, doit donc gérer seul. "*En tant que voilier engagé dans une mission d'observation civile, il n'est pas conçu pour transporter un grand nombre de personnes*", écrit encore Arci. Selon la journaliste italienne, Le Life support de l'ONG Emergency, devait bientôt arriver, le jeudi 3 juillet, à hauteur du Garganey pour le soulager et transférer les naufragés à son bord.

Pour rappel, l'Union européenne (UE) ne dispose pas d'une force de secours commune, au grand dam des ONG. Seule la société civile est présente en mer Méditerranée pour sauver les migrants qui font naufrage sur leurs embarcations vétustes. L'agence européenne des garde-côtes, Frontex, est bien présente en mer, mais leur rôle premier est de protéger les frontières européennes - pas de porter assistance aux embarcations en mer.

Les drames se répètent en mer Méditerranée, surtout à l'approche de l'été qui favorise les départs en mer.

Sea-Watch 5

Les "naufrages invisibles" : Cinq corps flottant repérés en mer Méditerranée par l'ONG Sea-Watch

Mercredi 25 juin 2025, au large de la Libye, dans les eaux internationales. Le Seabird, l'avion de reconnaissance de l'ONG allemande Sea-Watch qui survole la SAR zone (zone de détresse et de sauvetage) pour venir en aide aux embarcations de migrants, repère des corps à la surface de l'eau. Ils flottent les bras en croix.

"[...] L'équipage de notre avion de surveillance a repéré trois corps [...] Lors d'un deuxième vol, nous en avons découvert deux autres". Un patrouilleur libyen se trouve non loin des dépouilles, il est alerté de la présence des corps par Sea-Watch mais ne répond pas à ses appels, affirme l'ONG allemande. *"À notre connaissance, les corps n'ont pas été récupérés",* regrette-t-elle. Que s'est-il passé ? Difficile de savoir avec certitude. *"Nous supposons qu'ils ont été victimes d'un naufrage invisible. Comment les mots peuvent-ils rendre compte de tels incidents ?"* L'ONG craint aussi que d'autres corps ne se trouvent encore dans la zone. *"L'UE [Union européenne] doit lancer d'urgence une vaste opération de recherche et de récupération pour récupérer et identifier les défunts et informer leurs familles",* tonne Sea-Watch. *"La Méditerranée continue d'être un charnier".*

Parfois des corps, comme ceux découverts par Sea Watch, sont repérés en pleine mer et constituent des preuves d'un drame passé. Parfois encore, des alertes sont lancées par des canots en détresse, mais le temps que les secours arrivent, le canot a disparu. Si le drame est répertorié, impossible de savoir avec certitude combien de personnes se trouvaient à bord. Il existe enfin des naufrages complètement invisibles qui coulent sans laisser de témoins - et qui ne sont donc pas comptabilisés dans les chiffres officiels.

Depuis 10 ans, plus de 25 000 personnes sont décédées ou ont disparu en Méditerranée centrale, d'après l'Organisation internationale des migrations (OIM). Mais combien d'autres n'ont pas été enregistrés ? Les ONG disent parfois rencontrer des canots vides en patrouillant en mer. Que sont devenus les passagers ? Ont-ils été interceptés par les garde-côtes libyens ? Sont-ils morts ? *"Nous savons que les chiffres [de l'OIM] sont très sous-estimés [...] Nombre d'embarcations disparaissent sans que les corps ne réapparaissent, ce qui rend le compte très compliqué",* reconnaît l'ONG SOS Méditerranée.

Mêmes drames sur la route des Canaries

Ces naufrages invisibles ne concernent pas seulement la Méditerranée. De nombreuses pirogues parties des côtes ouest-africaines pour rejoindre les Canaries dérivent, se perdent dans l'immensité de l'océan, et font naufrage loin des yeux des garde-côtes ou des secours. L'ONG espagnole Caminando Fronteras tentent de recenser toutes ces victimes invisibles en recoupant les témoignages des familles qui cherchent leurs proches. Ainsi, selon l'association, au moins 9 757 exilés sont morts sur les routes de l'Espagne en 2024. L'OIM, elle, en a comptabilisé neuf fois moins (environ 1 000), cette année-là.

"Ce chemin en plein océan [atlantique] est très dangereux, c'est donc probable qu'il y ait beaucoup de naufrages dont personne n'entend parler. [Ce nombre de] morts ou disparus, c'est une estimation, un chiffre par défaut, avait expliqué un des porte-parole de l'OIM, en 2023. Mais il y a sûrement plus de morts que ce que révèlent nos statistiques". Parfois, les corps sont retrouvés sur les côtes des Caraïbes, à des milliers de kilomètres de leur destination finale.

UNION EUROPÉENNE

LE DANEMARK, A LA PRESIDENCE DE L'UE, VEUT ENCORE DURCIR LA POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPEENNE

À partir du 1er juillet 2025 Copenhague prendra pour six mois la présidence de l'Union européenne (UE) et veut utiliser son mandat pour renforcer encore sa ligne dure sur les questions migratoires. La Première ministre danoise, a annoncé la couleur lors d'un récent déplacement à Berlin et entend s'activer sur deux fronts : l'externalisation des demandes d'asile et la restriction de la portée des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). "Nous avons besoin de nouvelles solutions pour réduire l'afflux en Europe et pour renvoyer efficacement ceux qui n'ont pas le droit de rester dans nos pays", a-t-elle dit face au chancelier allemand qui vantait le "modèle" danois.

Le Danemark, où la part de personnes d'origine étrangère est passée de 3,3% à 16,3% entre 1985 et 2025, justifie sa volonté de limiter l'accueil des migrants par le maintien d'un État providence généreux. En parallèle, son besoin de main-d'œuvre étrangère a bondi, le nombre de permis de travail accordés doublant en moins de dix ans, mais ceux-ci peuvent être rapidement révoqués.

Chantre de l'accueil de "zéro" réfugié, le Danemark a accepté 860 demandes en 2024, soit près de 13 fois moins qu'en 2015, et défend l'externalisation des demandes d'asile et de leurs demandeurs.

Il y a deux ans, son gouvernement avait suspendu son projet de transférer ses demandeurs d'asile hors d'Europe, possiblement au Rwanda. Bien que les essais d'externalisation par des États européens aient tous échoué, "il [devrait] y avoir une tentative européenne de faire quelque chose sur le sujet" pendant la présidence danoise, souligne la présidente de l'organisation "Refugees Welcome".

Sur un autre front, le Danemark et d'autres pays demandent la réinterprétation de la **Convention européenne des droits de l'Homme** sur les migrations, arguant qu'elle protégeait parfois "les mauvaises personnes".

Mais, selon les spécialistes, rien n'est moins sûr que le Danemark aie les moyens de ses ambitions européennes. Parce que le pays qui assure la présidence n'a pas vraiment de "pouvoir" exécutif. "La présidence a pour rôle de donner une impulsion aux travaux législatifs du Conseil tout en maintenant la continuité du programme de l'UE". Il veille aussi à "la bonne coopération entre les États membres [en jouant] le rôle d'un intermédiaire intègre et neutre". En ce qui concerne la Cour européenne des droits de l'Homme, "la présidence n'aura aucune influence sur le sujet car la CEDH dépend du Conseil de l'Europe et non des instances de l'UE".

"La position danoise est extrêmement dangereuse". "On est face à un gouvernement qui demande à un juge [de la Cour européenne des droits de l'Homme] de rendre des décisions allant dans son sens, ce qui interroge sur le concept d'État de droit et d'indépendance de la justice". Le point de crispation porte notamment sur des arrêts rendus par la CEDH sur les expulsions pratiquées par certains États membres. Plusieurs d'entre eux ont été condamnés ces dernières années pour avoir expulsé un étranger vers un pays où il risque un "traitement inhumain et dégradant". Certains pays européens sont par ailleurs en attente d'un jugement de la Cour européenne des droits de l'Homme. C'est le cas de la Pologne, de la Lettonie et de la Lituanie qui ont comparu en mars pour refoulements illégaux de migrants à leurs frontières. La décision n'a pas encore été rendue dans ces affaires.

En ce qui concerne **l'externalisation des demandeurs d'asile primo-arrivants**, le Danemark risque de se heurter au droit. "*Cela me paraît compliqué à mettre en œuvre, c'est juridiquement contraire aux principes de non refoulement*"

En mars, la Commission européenne avait ouvert la voie à des « hubs » de retour », sous pression de plusieurs États membres. En clair, l'UE veut construire des centres dans des pays tiers - sur le modèle Italie-Albanie - pour renvoyer des personnes dont la demande d'asile aurait été rejetée et faisant face à une Obligation de quitter le territoire. "*Cela pose des questions sur la durée de rétention de ces personnes, qui est encadrée au sein de l'Union*".

Depuis son élection à la tête de la sociale-démocratie danoise il y a dix ans, elle a changé le cours de son parti en matière d'immigration, dans la lignée des gouvernements précédents de droite, soutenus par l'extrême-droite. Elle a qualifié à plusieurs reprises l'immigration non-occidentale de "*plus grand défi*" pour le Danemark. En 2024, elle avait soutenu un député, qui avait affirmé que certains immigrés bien intégrés "*sapient*" parfois la société danoise de l'intérieur.

Droit d'asile en Europe: l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie en tête des demandes en 2024

En 2024, les demandes d'asile déposées dans l'Union européenne ont été moins nombreuses que l'année précédente : 912 000 demandes de protection ont été déposées, contre plus d'un million en 2023. Si la France a de son côté pris en charge 14 % des exilés qui aspirent au statut de réfugiés, les demandes d'asile sont inégalement réparties entre les 27 États membres qui pourtant sont soumis à un régime commun.

C'est l'Allemagne, qui l'année dernière, a enregistré le plus de demandes d'asile déposées dans l'ensemble de l'Union européenne, et de loin : un quart des demandes sont enregistrées sur son sol. Elle est suivie par l'Espagne et l'Italie, selon le rapport de l'association Forum Réfugiés publié jeudi 3 juillet 2025.

La Hongrie en revanche est le pays qui a le moins accueilli : 25 demandes seulement ont été enregistrées, un chiffre lié à ces politiques extrêmement restrictives, qui lui ont notamment valu d'être condamné par la Cour de justice de l'Union européenne à payer une amende de 200 millions d'euros pour "*violation sans précédent du droit européen*".

Dans l'Union européenne, les demandeurs d'asile viennent en majorité de Syrie, d'Afghanistan et du Venezuela. Un quart sont des enfants et parmi eux, 4 % sont des mineurs non accompagnés.

C'est l'Allemagne, mais aussi la France et l'Espagne, qui ont donné le plus de décision favorable à l'asile en 2024. Au total, en Europe, un peu moins de la moitié des demandes aboutissent à une protection.

L'agence Frontex note, pour la première fois depuis trois ans, une baisse des passages illégaux aux frontières européennes, un chiffre qui serait lié, selon l'association Forum Réfugiés, à des détections plus difficiles sur certaines routes. Les traversées entre la France et le Royaume-Uni, comptabilisées comme des sorties du territoire européen, ont été plus nombreuses, mais aussi plus meurtrières : 89 morts en 2024, un record. En Méditerranée, ce sont 3 000 personnes qui ont perdu la vie.

<https://www.rfi.fr/fr/europe/20250703-droit-asile-europe-allemande-espagne-italie-en-t%C3%A0te-des-demandes-en-2024>

ALLEMAGNE

Berlin met fin à son soutien financier aux ONG de sauvetage en mer

Nouveau signe du durcissement de la politique migratoire allemande : Berlin va mettre fin à son soutien financier aux ONG de sauvetage civil en mer Méditerranée, ont indiqué mercredi 25 juin des sources au ministère des Affaires étrangères. *"Le gouvernement fédéral ne prévoit plus de subventions aux ONG engagées dans le sauvetage civil"*. Cette décision du gouvernement entrée en fonction début mai marque un changement de cap par rapport à la politique menée par la précédente coalition qui avait défendu ces aides.

Au premier trimestre de l'année en cours, 900 000 euros ont encore été versés aux organisations concernées, SOS Humanity, SOS Méditerranée, Resqship ou encore Sea-Eye qui opèrent sur l'une des routes migratoires les plus mortelles au monde. Elles avaient reçu un total de deux millions d'euros en 2024.

Dans une déclaration, le porte-parole de **Sea-Eye** s'inquiète de cette réduction du budget qui pourrait *"mettre en péril la capacité opérationnelle [de l'ONG] dans les opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale"*. Toutefois, Sea-Eye ne cessera pas ses opérations : *"Nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sauver des vies en Méditerranée"*. Le président de cette ONG, a lui déploré un *"signal catastrophique"* qui pourrait amener les sauveteurs *"à rester à quai malgré des urgences en mer"*.

SOS Humanity, de son côté, s'offusque. *"Nous ne sommes pas surpris, mais indignés que ce soutien déjà modeste de 2 millions d'euros par an [...] ait été prématurément annulé par le nouveau gouvernement fédéral allemand"*, a déclaré le directeur général de SOS Humanity.

Pour la branche allemande de l'ONG **SOS Méditerranée** qui bénéficiait en partie de ces subventions, *"cette décision intervient à un moment où les acteurs humanitaires, tant en mer que sur terre, sont soumis à une pression croissante, allant de l'obstruction politique aux obstacles administratifs et à la criminalisation directe"*, a expliqué un porte-parole à la rédaction. *"Le retrait du gouvernement allemand de cette forme minimale de soutien [financier] aux efforts de la société civile en matière de recherche et de sauvetage reflète une tendance profondément inquiétante"*.

L'ONG Sea-Watch, elle, a dénoncé l'irresponsabilité de Berlin. *"Sea-Watch n'a ni reçu ni demandé de financement au gouvernement allemand. En outre, le soutien financier aux organisations de sauvetage n'exonère pas le gouvernement de sa responsabilité [...] en Méditerranée. Le fait que le gouvernement allemand réduise aujourd'hui un financement déjà insuffisant, au lieu de chercher une véritable solution, est une honte politique"*, a réagi un porte-parole.

Sur les 21 ONG participant à la flotte de sauvetage en Méditerranée centrale, 10 sont allemandes, avait indiqué mi-juin un collectif de ces organisations. Elles ont secouru plus

de 175 000 migrants en méditerranée depuis 10 ans. Un chiffre qui pourrait être encore plus important si l'on ajoute le bilan d'autres ONG, notamment celui de SOS Méditerranée - qui a secouru plus de 42 000 personnes depuis sa création en 2015.

Aujourd'hui, pour rappel, l'Union européenne (UE) ne dispose pas d'une force de secours commune, au grand dam des ONG. Seule la société civile est présente en mer Méditerranée pour sauver les migrants qui font naufrage sur leurs embarcations vétustes. L'agence européenne des garde-côtes, Frontex, est bien présente en mer, mais leur rôle premier est de protéger les frontières européennes - pas de porter assistance aux embarcations en mer.

"Le sauvetage civil en mer n'est pas un substitut à la responsabilité de l'État ; c'est une réponse à son absence", a rappelé SOS Méditerranée.

Concrètement, les humanitaires demandent donc à l'UE de s'inspirer de *"Mare Nostrum"*, la grande opération de sauvetage mis en place par la marine italienne entre 2013 et 2014 – lancé après un dramatique naufrage en 2013 qui avait fait 368 noyés. Mare Nostrum n'aura vécu qu'un an avant d'être remplacé par un dispositif européen moins ambitieux, Triton, arrêté lui aussi en 2018, puis relayé par Themis, puis actuellement par Irini

Seules en mer, les ONG disent lutter au quotidien pour assurer un service minimum de sauvetage. *"La pression sur nous augmente"*, avait alerté la porte-parole de l'ONG allemande SOS Humanity, il y a quelques jours, en dénonçant la passivité des États européens. Pourtant, les morts s'accumulent en mer : **depuis 10 ans aussi, plus de 25 000 personnes sont décédées ou ont disparu en Méditerranée centrale**, d'après l'Organisation internationale des migration (OIM). Et selon les dernières estimations de l'agence onusienne pour l'enfance (Unicef), environ 3 500 enfants sont décédés dans la même zone entre 2014 et 2024.

Dans le viseur des ONG : le décret italien Piantadosi, notamment. Ce texte a introduit en 2022 une série de mesures qui régissent les activités des navires de sauvetage en Méditerranée. Et en tête de pont, celle qui oblige les ONG à se rendre "sans délai" au port de débarquement assigné par les autorités italiennes juste après un premier sauvetage. Généralement un port très éloigné de la zone de sauvetage, déplorent les humanitaires. Certains navires ont même jeté l'éponge. C'est le cas du Geo Barents de médecin sans frontières arrêté en décembre 2024, lassé des restrictions imposées par les autorités italiennes.

Réagissant à l'arrêt des aides aux ONG de sauvetage en mer, la cheffe de file des députés écologistes, a dénoncé auprès de l'AFP une *"décision dramatique"*, estimant qu'elle *"ne fera qu'aggraver la crise humanitaire en Méditerranée"*. La précédente cheffe de la diplomatie allemande, avait justifié ces aides face à certaines critiques reprochant aux ONG de favoriser, même involontairement, l'activité des passeurs.

Avant de devenir chancelier, le chef du parti conservateur (CDU) celui-ci répétait que seule une politique très restrictive dans le domaine migratoire pouvait efficacement freiner l'essor du parti d'extrême droite AfD en Allemagne. À son arrivée à la tête du gouvernement, au sein d'une coalition avec les sociaux-démocrates (SPD), il a annoncé plusieurs mesures pour limiter l'accueil de demandeurs d'asile en Allemagne dont le refoulement de la plupart d'entre eux aux frontières terrestres du pays.

Enquête sur les immigrés dont certains se voient déjà repartir

Un vaste sondage en ligne mené par l'Institut de recherche sur l'emploi (IAB) de Nuremberg, en Bavière, porte principalement sur des personnes ayant un statut juridique leur

permettant de rester en Allemagne, ce qui exclut la plupart des demandeurs d'asile dont le processus est encore en cours d'examen.

Il montre que **26 % des** immigrés vivant en Allemagne **envisagent de repartir et de quitter le pays**. Dans ce panel allant de personnes âgées entre 18 et 65 ans, deux tiers des interrogés ont moins de 40 ans. En revanche, seuls **3% affirment planifier activement leur départ** dans les douze prochains mois, alors que plus de la moitié des participants (**57 % déclarent avoir l'intention de rester en Allemagne** à long terme. Sur les 3% de personnes exprimant le désir de partir rapidement, environ la moitié disent vouloir retourner dans leur pays d'origine, tandis que l'autre moitié souhaite s'installer dans un nouveau pays.

Les résultats de l'enquête sont globalement identiques pour les deux sexes. Des disparités apparaissent davantage en considérant l'âge des personnes interrogées. Les plus jeunes et les plus âgés sont les plus susceptibles à vouloir quitter l'Allemagne dans l'avenir.

Les 50 000 personnes interrogées ont exprimé un sentiment général d'insatisfaction face à la vie en Allemagne. Elles déplorent notamment les impôts élevés, les formalités administratives et le mode de vie. Le manque de reconnaissance des qualifications acquises avant d'arriver en Allemagne figure également parmi les principales raisons invoquées pour envisager de repartir du pays. L'évolution du paysage politique du pays joue aussi un important rôle. Dans ce sondage, de nombreuses personnes disent avoir été victimes de discrimination, en particulier les personnes arrivées en Allemagne en tant que demandeur d'asile.

Dans le même temps, les deux tiers des personnes interrogées affirment se sentir "*pleinement*" ou "*avant tout*" les bienvenues en Allemagne.

L'IAB a également constaté que de nombreuses personnes immigrées envisagent un départ pour des raisons personnelles et sociales, comme de pouvoir retrouver des amis, leur famille ou des partenaires dans leur pays d'origine. Certains disent aussi vouloir poursuivre des objectifs professionnels ailleurs qu'en Allemagne, citant notamment la Suisse et les États-Unis. Environ un quart des interrogés expliquent être venu en Allemagne en tant que demandeur d'emploi, un autre quart comme demandeur d'asile, et un autre quart dans le cadre d'un regroupement familial.

L'enquête ne fait pas de distinction entre les immigrés de l'Union européenne (UE) et ceux de pays tiers. Cependant, elle révèle que la plupart des personnes qui souhaitaient retourner dans leur pays d'origine viennent de Pologne (15 %) et de Roumanie (10 %).

Le sondage précise que les personnes originaires d'Ukraine et de Turquie représentent une importante part des personnes interrogées. Seuls 6% des Ukrainiens et 8% des Turcs disent vouloir rentrer dans leur pays d'origine.

Parmi les pays ayant les taux d'immigration les plus élevés en Allemagne (à l'exclusion des Ukrainiens, qui disposent d'un statut de réfugié spécial au sein de l'UE), seuls 1,4 % des Syriens et 0,4 % des Afghans souhaiteraient actuellement retourner dans leur pays, alors que dans les deux cas, environ 17 % ont répondu que l'idée de retourner chez eux leur avait traversé l'esprit.

D'une manière générale, l'enquête montre que les immigrés ayant un niveau d'éducation ou de formation professionnelle plus élevé sont plus enclins à envisager de quitter l'Allemagne, en dépit du fait qu'ils tendent également à être ceux qui sont les mieux intégrés et semblent avoir les meilleures connaissances de la langue allemande.

L'IAB, dépendante de l'agence allemande pour l'emploi, craint que cette corrélation signifie que les personnes que l'Allemagne souhaite attirer le plus pour faire face

à la pénurie croissante de travailleurs qualifiés sont aussi les plus susceptibles de finir par quitter l'Allemagne. *"Pour que le marché du travail allemand continue de fonctionner, nous avons besoin de travailleurs qualifiés et de main-d'œuvre en provenance de pays tiers"*, assure l'Agence fédérale pour l'emploi.

Pour contrer ce phénomène, le parti conservateur CDU au pouvoir avec les socio-démocrates du SPD, propose par exemple dans le secteur de la santé que les étudiants en médecine venu de l'étranger pour étudier gratuitement en Allemagne s'engagent en contrepartie à exercer dans le pays pendant au moins cinq ans. *"Quiconque étudie ici devrait exercer dans le pays pendant au moins cinq ans. Celui qui ne veut pas le faire doit rembourser les frais de cette formation de premier plan"*, explique un responsable du parti. Il est néanmoins peu probable qu'une telle loi soit adoptée, puisque les questions relatives à l'enseignement supérieur relèvent généralement de la compétence des Länder, les régions fédérées qui composent l'Allemagne. De son côté, l'IAB estime qu'*"une réduction globale de la bureaucratie, la centralisation, la simplification, la numérisation et l'accélération des processus migratoires et administratifs pour l'accès à l'emploi à la reconnaissance des qualifications, pourraient faciliter considérablement l'intégration et renforcer l'intention de rester à long terme"*.

AUTRICHE

L'Autriche expulse un criminel syrien vers son pays d'origine, une première dans l'UE

Le gouvernement autrichien a annoncé jeudi 3 juillet 2025 l'expulsion dans son pays d'origine d'un criminel syrien, une première dans l'Union européenne ces dernières années, selon le ministère de l'Intérieur. Cette décision *"s'inscrit dans le cadre d'une politique d'asile stricte et donc juste"*, a déclaré le ministre. *"Elle envoie un signal fort, à savoir que l'Autriche expulse systématiquement les criminels condamnés, désormais également vers la Syrie. Nous poursuivrons sur ce chemin avec détermination et rigueur"*.

L'Autriche, qui n'avait pas procédé à une telle expulsion depuis environ 15 ans, se félicite de *"montrer la voie en Europe"*. Le ministère de l'Intérieur s'était rendu fin avril 2025 en Syrie avec son homologue allemande pour discuter du retour des réfugiés dans leur pays et des moyens de renforcer la coopération sécuritaire.

Depuis 2015, environ 87 000 Syriens ont reçu une réponse positive à leur demande d'asile dans le pays de neuf millions d'habitants. Mais après la chute du président Bachar al-Assad en décembre 2024, le débat sur leur accueil a ressurgi en Autriche, comme partout en Europe. Plusieurs états ont annoncé un gel des demandes d'asile dans un contexte de forte progression électorale des partis d'extrême droite.

L'attaque au couteau, en février 2025, à Villach, dans le sud de l'Autriche, par un demandeur d'asile syrien, n'a rien arrangé. Le parti d'extrême-droite FPÖ a aussitôt instrumentalisé l'attaque en appelant à des politiques migratoires plus strictes, à une augmentation des expulsions et à un contrôle renforcé des frontières.

L'Autriche est allée plus loin. Elle a entamé des procédures pour révoquer le statut de quelque 2 900 réfugiés et a stoppé les regroupements familiaux, une mesure que le nouveau gouvernement dirigé par un chancelier conservateur veut étendre à l'ensemble des nationalités. Les autorités sont sous pression du FPÖ, certes dans l'opposition, mais de très loin premier parti du pays dans les urnes et les sondages.

Vienne a même offert la somme de mille euros aux Syriens acceptant de repartir dans leur pays. Pour l'heure, 350 sont volontairement rentrés depuis fin 2024, contre 200 au

total en 2023 et 2024, selon les chiffres officiels.

Le ministère de l'Intérieur, avait justifié sa mesure contre le regroupement familial par une surcharge qui pèse actuellement sur le système éducatif. Au cours des deux dernières années, plus de 17 000 personnes ayant droit à une protection (arrivées avec leurs parents ou via regroupement familial) ont déménagé en Autriche, dont de nombreux enfants en âge scolaire.

Cette mesure est fortement critiquée par les associations, qui y voient une violation des droits de l'Homme. La branche d'Amnesty International en Autriche a dénoncé *"une atteinte massive au droit humain à la vie de famille"*.

BULGARIE

En Bulgarie, les Syriens ne sont plus protégés depuis la chute d'Assad

Pour arriver ici, à l'entrée de l'Europe, après avoir fui la Syrie et quitté l'école il y a deux ans, un syrien de 18 ans a dû traverser la frontière entre la Turquie et la Bulgarie. *"Ça a été très difficile", "La route était très longue. J'ai marché à travers des épines. Il faisait froid. J'ai même vu un ours !"* Malgré ce difficile franchissement, il envisage de faire marche arrière. Cela fait de longs mois qu'il patiente au centre d'Ovcha Kupel en périphérie de Sofia avec d'autres jeunes. Il vient de recevoir un deuxième refus de sa demande d'asile. *"Ici, je n'ai plus rien, plus de droit à résider"*. En Turquie, au moins, *"j'ai mon petit frère et des cousins"*. De quoi tenter d'y construire sa vie, malgré son espoir déçu de l'Europe.

Un peu plus loin, il retrouve deux amis venus comme lui de Syrie. Dans le centre d'Ovcha Kupel, il n'y a *"que des Syriens"* assurent en chœur les adolescents. Derrière les grilles du centre, un toboggan pour enfants, envahi par les herbes hautes, semblent d'un autre âge. À l'arrière du bâtiment, plusieurs fenêtres brisées laissent passer l'air parfois très froid en Bulgarie, même au printemps.

Accolée à l'autoroute qui sort de la capitale se trouve le centre de Vrazhdebna où réside l'un d'eux. Trois policiers en uniforme sombre surveillent les allers et venues depuis une étroite cabine vitrée. Ici aussi, on ne trouve *"que des Syriens"*. Il a bien tenté de fuir cet environnement morose. Une fois entré en Europe, il a filé vers l'Autriche. Mais comme tous les exilés interceptés à leur entrée en Bulgarie, il avait laissé ses empreintes ici, à l'orée de l'UE. L'Autriche l'a donc renvoyé là, en vertu du règlement Dublin. Après plusieurs mois d'attente à Vrazhdebna, il vient de voir sa demande d'asile refusée. Selon la législation bulgare, la première demande d'asile met au maximum 6 mois à être traitée, puis, il n'y a qu'un seul recours possible. *"Maintenant, il n'y a plus d'aide, plus rien. Ils ne nous laissent pas travailler, il n'y aura plus de droit de résider ici"*. Dans ce centre, qu'il décrit comme *"sale, avec des draps infestés, des maladies"*, il souffre d'une infection de la peau, visible sur son visage.

À l'instar de plusieurs associations travaillant auprès des migrants, l'avocate de l'ONG de soutien juridique Voice in Bulgaria, note que les demandes d'asile syriennes sont *"systématiquement rejetées"* depuis la chute de Bachar el-Assad le 8 décembre 2024. *"Ces dernières mois, il y a centaines de procédures judiciaires pour faire appel. Mais la majorité des décisions y compris de la Cour Suprême confirment les rejets de l'asile."*

Même le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations-Unies l'observe, dans sa note sur la Bulgarie parue en mars 2025, *"En ce qui concerne les demandes des demandeurs syriens, en plus de celles qui ont été refusées au motif que la Turquie constituait un pays tiers sûr, la SAR [l'Agence d'État pour les réfugiés, chargée de la demande d'asile] a commencé au cours du dernier trimestre de 2024 à rejeter les demandes sur le fond"*.

L'administration bulgare estime que la situation en Syrie ne correspond plus à *"une situation où la violence aveugle atteint un niveau tel que les civils, uniquement en raison de leur présence sur le territoire de ce pays ou d'une région particulière, seraient confrontés à un risque réel d'être soumis à une telle menace"*, relève le HCR. Autrement dit : les autorités bulgares considèrent que les demandeurs Syriens n'entrent plus, sauf exception, dans les motifs de persécution définis par la convention de Genève de 1951. Les refus s'enchaînent, donc.

Après avoir franchi la frontière en août 2023, un syrien a obtenu l'asile avant ce changement de paradigme, en février 2024. Sur le bras de ce jeune homme de 23 ans est tatoué en arabe un hommage à sa mère, exilée en Turquie : *"Je peux pas aimer quelqu'un plus fort que toi"*. Lui qui rêvait de s'installer en Allemagne s'est retrouvé ici, lui aussi du fait du règlement Dublin, et y a obtenu une protection subsidiaire. Comme bien d'autres, il ne s' imagine pas un instant retourner au pays : *"nous n'avons plus de maison, elle a été détruite. Je n'ai pas de travail là-bas, j'ai un frère qui y travaille pour 7 dollars par jour, qu'est-ce que tu veux faire avec ça... Assad est tombé, mais tout est comme avant. Il n'y a pas d'électricité, pas d'eau. Il faudra encore plusieurs années avant de reconstruire..."* Pourtant, il constate bien autour de lui que les autorités bulgares ne l'entendent pas de cette oreille. *"Quand le régime est tombé, ils ont juste rejeté tout le monde, ils ne donnaient plus de papiers. J'ai plein d'amis encore dans le camp, même des mineurs, qui ont été rejeté"*. Quand ses amis demandent des explications sur leurs rejets, on leur répond *"la Syrie est sûre"*, raille-t-il. *"Aucun pays ne dit que la Syrie est sûre, sauf ici !"*

Les chiffres sont parlants : du 1er janvier au 30 avril 2025, sur 1 834 demandes d'asile reçues de la part de Syriens, la Bulgarie en a rejeté 1 292, soit un taux de refus de 70 %.

C'est bien plus que l'année 2024, où le taux de rejet était de 19 %. Sachant que le taux de refus avait déjà commencé à augmenter par rapport aux années précédentes. Dès avant la chute de Bachar el-Assad. En effet, *"à partir de la mi-2024"*, la SAR a commencé à *"évaluer individuellement les demandes des Syriens"*, retrace le Comité Helsinki bulgare, une ONG européenne de protection des droits humains. Cette nouvelle doctrine a abouti à des refus quasi automatiques dans le dernier trimestre. *"Depuis octobre 2024, la SAR a commencé à rejeter tous les nouveaux demandeurs d'asile syriens. Il y eu des exceptions très spécifiques, mais de manière générale, ça a été un grand changement de paradigme. Alors que les Syriens restent les principaux demandeurs d'une protection internationale"*, décrit l'avocate de Voice in Bulgaria.

Avant ce tournant, les Syriens étaient pourtant la seule nationalité réellement protégée en Bulgarie. Toutes les autres - Afghans, Irakiens, Pakistanais, Marocains - stagnent depuis longtemps autour de 90 % de rejet. Désormais, les Syriens s'approchent de ces taux de refus très élevés.

"Cela fait 11 mois que nous sommes en Bulgarie, mais nous ne bénéficions d'aucun droit, nous n'avons pas de papiers, rien" se désole une jeune kurde, rencontrée dans un parc public, non loin du centre d'hébergement d'Harmanli, dans le sud du pays. Originnaire d'Alep, elle a les traits tirés. Elle et son mari ont fui en 2013 la guerre civile qui ravageait la Syrie et se sont réfugiés pendant 9 ans de l'autre côté de la frontière, à Gaziantep, dans le sud de la Turquie. Là-bas sont nés ses deux premiers enfants, aujourd'hui, 9 ans, et 6 ans. *"Mais nous avons beaucoup souffert du racisme et des attaques anti-Kurdes, alors nous avons fait le choix de quitter Gaziantep et de partir pour l'Europe"* explique-t-elle. Enceinte de 8 mois, elle, son mari et ses deux enfants, rallient Istanbul, puis Edirne et parviennent à franchir difficilement la frontière turco-bulgare en juin 2024. *"Nous ne souhaitons pas rester en*

Bulgarie. Nous comptons continuer notre route et rejoindre par exemple la France où vivent déjà des amis", précise-t-elle. "Mais les policiers bulgares nous ont arrêtés juste après notre passage".

Pour les exilés qui passent la frontière à pied, il est difficile d'éviter les interceptions de la police bulgare. Après un passage au commissariat pendant quelques heures pour un premier enregistrement, les exilés sont systématiquement emmenés dans l'un des deux centres fermés du pays - Lyubimets (près de la frontière turque) ou Busmantsi (à Sofia). Des centres dédiés à l'enfermement des étrangers, où les conditions de vie sont décrites comme indignes. Là, celles et ceux qui se déclarent demandeurs d'asile finissent pas sortir au bout d'une dizaine de jours. Contrainte de demander l'asile pour mettre un terme à sa détention, elle apprend que cette demande est rejetée le 7 février 2025, deux mois jour pour jour après la chute du régime de Bachar Al-Assad. Le rejet de celle de son mari est notifié quelques semaines plus tard. *"Dans leur refus, les autorités bulgares indiquent que la Syrie est désormais un pays sûr"* soupire la jeune femme. *"Sans titre de séjour en Bulgarie, non seulement je ne peux rien faire, mais mes enfants non plus : ils ne peuvent pas aller à l'école, par exemple".* Elle a de la famille au Canada et a tenté de se rapprocher des autorités de ce pays. Mais le pays nord-américain n'a pas de représentation diplomatique en Bulgarie. *"Je suis fatiguée, j'ai tout perdu". "Tout ce que je veux, c'est quitter la Bulgarie, je pense à mes enfants et à leur avenir, à leur éducation : on ne peut pas rester dans cette situation".*

Syriens ou pas, les exilés savent très bien qu'ils ont peu de chances d'être protégés. La plupart ne considère donc la Bulgarie que comme un pays de transit. Les chiffres sont parlants : 8 090 décisions sur des demandes d'asile ont été prises en 2024, or, 7301 dossier sont été clos : ces demandeurs ont poursuivi leur chemin à travers l'UE et sont considérés comme *"en fuite"*. Beaucoup de Syriens dublinés en Bulgarie ont, comme les autres, quitté le pays sans attendre une réponse.

Mais du fait du règlement Dublin, les pays européens renvoient nombre d'entre eux vers la Bulgarie. Retour à la case départ. Beaucoup se retrouvent en détention, puis dans un centre d'accueil, d'où ils recommencent une procédure de demande d'asile... Et se retrouvent rejetés. Une impasse. *"Beaucoup de personnes deviennent sans abri. Elles sont complètement dans les limbes"*, décrit l'avocate de Voice in Bulgaria.

Pour ceux qui, voient leur demande d'asile définitivement rejetée, le risque est grand d'être contrôlé et de se retrouver en centre fermé. Certains y demeurent bloqués de longs mois - jusqu'à 18 mois maximum -, du fait de leur irrégularité sur le territoire. Pourtant, aucun vol d'expulsion forcée n'est organisé vers la Syrie, pour le moment. Alors pourquoi les y maintenir ? **"Pour faire pression sur les gens afin qu'ils signent des retours volontaires"**. *"En concertation avec Frontex, ces retours volontaires offrent un package de réintégration"*.

Un rapport du collectif No Name Kitchen (NNK) paru en décembre 2024, détaille aussi des pressions au retour volontaire dans les centres d'accueil ouverts, depuis la chute du régime syrien. Par exemple, le 13 décembre 2024, au centre de Harmanli, 200 personnes syriennes ont été interrogées individuellement et poussés à signer. *"Mon ami est sorti et a dit qu'ils l'avaient battu pour le forcer à entrer dans la pièce" ; "ils ont battu deux personnes âgées pour les forcer à entrer dans la pièce"*, racontent des témoignages. La SAR nie ces accusations, évoquant une simple *"initiative des experts sociaux"* de l'agence pour *"évaluer les intentions des demandeurs d'asile syriens"*.

La situation en Bulgarie est symptomatique d'un contexte européen. Certains pays dont la France ont gelé les décisions concernant les Syriens. D'autres ont basculé vers la fin

de la protection, comme l'Autriche qui élabore un programme de "*rapatriement et d'expulsion*" et a promu, dès la mi-décembre 2024, une "*prime de retour*" de 1 000 euros. "*La chute du régime Assad a servi de prétexte aux États de l'UE pour masquer des politiques migratoires hostiles*", regrette la coordinatrice de NNK. "*L'UE doit reconnaître que la chute d'un dictateur n'efface pas des décennies de conflit.*" À la suite du rapport de NNK, au Royaume-Uni, des Syriens et leurs avocats ont dénoncé les renvois Dublin vers la Bulgarie

Hébergé dans le centre de Vrazhdebna un jeune syrien espère encore trouver une issue à cette impasse bulgare. "*Il faut qu'on sorte de cette sale situation. Est-ce que je vais pouvoir aller en France ? En Italie ? En Allemagne ? Je voudrais étudier*", répète-t-il en boucle. On le recroise quelques heures plus tard dans le centre de Sofia. Là, au milieu des enfilades de restaurants chaleureux tenus par des Irakiens et des Syriens, le jeune homme retrouve un regard rieur. Pour l'heure, il a simplement rendez-vous chez le coiffeur. Et compte bien s'offrir ensuite "*l'un des meilleurs kebabs du quartier*".

ESPAGNE

Des corps de migrants découverts pieds et mains ligotés au large des îles Baléares

Une enquête a été ouverte après la découverte au cours des dernières semaines de plusieurs cadavres de migrants ayant les pieds et les mains ligotés au large des îles Baléares, a annoncé la Garde civile espagnole, relayée par l'*Agence France-Presse* (AFP), lundi 23 juin 2025. Cette enquête, portant sur des faits d'homicide présumé, doit permettre d'identifier les victimes et de déterminer les circonstances de leur décès.

Au moins cinq cadavres apparus les pieds et les mains attachés ont été récupérés depuis mi-mai par des bateaux de la Garde civile. Le premier a été récupéré le 18 mai 2025 après avoir été repéré par un navire belge à l'ouest de Formentera, la plus petite des quatre îles formant cet archipel méditerranéen. « *Quelques jours plus tard, un autre corps est apparu dans des circonstances similaires, également dans les eaux de Formentera. Et cela s'est répété plusieurs fois au cours des dernières semaines* ». Selon les enquêteurs, ces migrants pourraient avoir été ligotés puis jetés à la mer durant leur traversée en direction de l'Espagne, peut-être après un différend avec leurs passeurs.

<https://www.ouest-france.fr/europe/espagne/des-corps-de-migrants-decouverts-pieds-et-mains-ligotes-au-large-des-iles-baleares-6dca6c3a-5057-11f0-8eae-d079c596ca40>

CANARIES

Madrid va transférer plus de 800 mineurs isolés de l'archipel vers la péninsule

Lundi 30 juin 2025, Madrid a informé les autorités canariennes que 827 mineurs non accompagnés pris en charge dans l'archipel et possédant un statut de réfugié seront prochainement intégrés au réseau d'accueil national. Ils passeront donc sous la responsabilité du gouvernement espagnol - et non plus de celui des Canaries. La ministre de la Jeunesse et de l'Enfance, a annoncé vendredi 27 juin 2025 que les premiers transferts de ces mineurs des îles vers la péninsule espagnole débiteront au mois d'août, malgré les réticences des gouvernements régionaux.

Les désaccords politiques entre le gouvernement et les régions espagnoles, ont empêché pendant des mois toute issue favorable à la répartition des jeunes exilés. Un accord a été conclu en mars 2025 grâce au soutien du parti indépendantiste catalan. Les régions estiment qu'elles n'ont pas les moyens de prendre en charge cette population. Vendredi, la ministre a une nouvelle fois critiqué l'attitude "*belligérante*" des gouvernements régionaux du

PP, "très focalisés sur les questions de procédure" et "ayant pour seul argument politique de faire prévaloir le programme d'extrême droite de Vox". La ministre a tenu à préciser que "tous les transferts de ces enfants seront financés par l'État".

Début juin 2025, la Cour suprême espagnole avait menacé l'Etat de sanctions s'il ne prenait pas des mesures urgentes pour prendre en charge les mineurs isolés des Canaries, deux mois après un premier avertissement. La Cour suprême avait imposé à l'État plusieurs consignes, comme celle de doter les bureaux des ressources nécessaires pour traiter les demandes d'asile dans un délai raisonnable. En cas de non-respect des consignes dans un délais de 15 jours, la Cour suprême prononcera des "mesures coercitives" comme des amendes ou des poursuites pénales contre les agents de l'État, avait indiqué le juridiction. À l'annonce de l'arrêt de la Cour suprême, la ministre espagnole de la Jeunesse et de l'Enfance avait assuré que "tous les ministères travailleraient sans relâche pour trouver une solution dans les meilleurs délais".

Les îles Canaries sont confrontées à un record d'arrivées de migrants avec 47 000 enregistrées en 2024, soit 17 % de plus qu'en 2023. Les débarquement tendent cependant à baisser depuis le début de l'année : plus de 11 000 personnes sont arrivées au Canaries du 1er janvier au 15 juin, contre près de 19 000 l'an dernier à la même période, selon les chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur. L'archipel, situé au large des côtes nord-ouest de l'Afrique, hébergent actuellement plus de 5 000 mineurs non accompagnés, pour une capacité de 900 places. Au total, plus de 4 000 jeunes doivent également être repartis dans les régions espagnoles. Face à cette situation, les 81 centres d'hébergements de l'archipel, qui représentent 2 000 places (mineurs et majeurs), sont saturés et les conditions d'hygiène sont très détériorées. "Il est triste de voir qu'un pays avec un niveau de développement comme le nôtre n'est pas capable de soigner [...] ces mineurs", témoignait en octobre un pédiatre.

Route des Canaries : pour éviter les contrôles, on part de Guinée

La route migratoire vers les Canaries connaît une nette reconfiguration ces dernières semaines. Alors qu'habituellement les pirogues de migrants tentaient de rejoindre clandestinement les îles Canaries depuis le Sénégal, la Mauritanie ou encore le Maroc, désormais, les départs se sont déplacés. Les embarcations de fortune se font de plus en plus depuis le Sud, en Guinée, a déclaré ce jeudi 26 juin 2025 le délégué du gouvernement aux Canaries. Ce dernier insiste aussi sur le changement de route de certains migrants qui optent pour l'Algérie, dans le but d'atteindre l'Espagne via les Baléares. D'après le délégué, ces changements d'itinéraire opérés par les passeurs est dû au renforcement des contrôles menés au Sénégal et en Mauritanie depuis le début de l'année. Cette nouvelle **route guinéenne vers les Canaries** s'avère cependant particulièrement dangereuse, puisqu'en allongeant la traversée, elle augmente également les risques de naufrages et de dérive des embarcations. Il a ainsi mis en garde contre ce changement et exprimé son inquiétude face aux risques accrus pour les migrants.

D'après l'Agence européenne de gardes-frontières et de garde-côtes, Frontex, une baisse de 41% des arrivées de migrants irréguliers sur les îles Canaries a été enregistrée depuis le début de l'année. En novembre 2024, 7 338 arrivées ont été comptabilisées contre 445 en mai 2025. Le délégué du gouvernement aux Canaries, a souligné que le nombre d'arrivées est passé d'environ 19 100 personnes au premier semestre 2024 à 11 300 personnes pour la même période en 2025. Cette diminution notable est le résultat du renforcement des contrôles policiers au Sénégal et en Mauritanie, ainsi que des accords de coopération bilatéral récents entre les autorités de ces pays et celles espagnoles pour endiguer les flux migratoires. Ces derniers mois, avec l'appui de la Garde civile et de la police nationale espagnoles, des

opérations de démantèlement de réseaux de traite d'êtres humains se sont multipliées dans ces pays d'Afrique de l'Ouest. En avril 2024, la gendarmerie mauritanienne a notamment démantelé un vaste réseau, arrêtant 117 personnes et saisissant d'importantes quantités de matériel.

Cependant, ces résultats sont trompeurs. Malgré les mois avec une plus faible activité, Frontex souligne que *"la pression sur les îles Canaries reste élevée, supérieure à la moyenne des années précédentes, en raison de l'instabilité persistante au Sahel et du développement des réseaux de passeurs en Mauritanie"*. La tendance à la baisse ne devrait donc pas se maintenir, souligne l'agence. D'autant que comme chaque année, l'amélioration des conditions météorologiques durant l'été, laisse présager une hausse des arrivées aux Canaries, particulièrement entre août et novembre.

Et contrairement aux idées reçues, les chiffres officiels ne traduisent pas un ralentissement de la migration par la route atlantique mais plutôt une reconfiguration des voies migratoires vers l'Europe. Car pour éviter les contrôles, les réseaux mafieux de passeurs ont adapté leur stratégie en déviant les routes : les nouveaux epicentres des départs d'embarcations précaires et surchargées sont désormais localisés en Guinée, un pays moins surveillé.

La Guinée-Bissau est aussi un lieu de départ de plus en plus privilégié. Ses 200 km de côtes, difficiles à surveiller, en font un point de départ important, principalement via l'archipel des Bijagos (88 îles) distant de plus de 1 800 km des Canaries.

Cette nouvelle voie migratoire, du fait de son éloignement des Canaries, s'avère être beaucoup plus meurtrière. *"Le risque est bien plus élevé pour la vie des personnes qui tentent de se rapprocher des Canaries, car elles essaient de s'éloigner de la côte"* pour échapper aux contrôles a alerté le délégué du gouvernement aux Canaries. Il a précisé que ces traversées peuvent durer jusqu'à dix jours, ce qui multiplie les probabilités de naufrage des embarcations ainsi que les dérives en pleine mer. En partant de Guinée, les migrants se lancent dans une traversée de plus de **2 200 km jusqu'à El Hierro** (Canaries), soit **750 km de plus** qu'en partant depuis le Sénégal ou bien de Gambie. Les dangers en pleine mer sont donc considérablement accentués (vagues, pénuries d'eau et de nourriture, risque de panne, d'insolation).

Les ONG alertent régulièrement sur les *"bateaux fantômes"*, des embarcations qui errent en mer, dont les passagers ont parfois pu rentrer en contact avec les ONG mais dont le contact a été perdu. Les embarcations sont donc livrées à elles-mêmes, en pleine mer, à la merci des intempéries. *"Il existe également un risque qu'elles se perdent dans l'océan Atlantique et aillent vers les Caraïbes ou le Brésil "* a-t-il précisé. Plusieurs pirogues parties des côtes ouest-africaines ont par le passé déjà été retrouvées en Amérique du Sud ou centrale.

DANEMARK

Migrants : le gouvernement de gauche du Danemark veut faire pencher l'UE à droite avec sa présidence

La présidence du Conseil de l'Union européenne du Danemark commence le 1er juillet. Copenhague veut y imposer sa ligne dure sur l'immigration. Mais avoir une présidence du Conseil de l'UE, cette institution qui réunit les ministres des États membres, revient surtout à fixer l'agenda pendant six mois des textes traités. Et avoir une sociale-démocrate à sa tête à partir du 1^{er} juillet 2025 ne veut pas dire que l'Europe va devenir de gauche. D'autant que la cheffe du gouvernement danois, a une ligne parmi les plus dures en Europe sur les politiques migratoires depuis de nombreuses années.

GRECE

La Grèce va déployer de nouveaux navires de guerre au large de la Libye

A l'issue d'une réunion d'urgence sur la sécurité nationale, dimanche 22 juin 2025, le Premier ministre a annoncé le déploiement de deux frégates et d'un navire de guerre supplémentaire au large des côtes libyennes afin de dissuader les arrivées de migrants sur ses îles du sud, notamment la Crète et Gavdos.

Il a qualifié la situation actuelle d'« *alarmante* » et a souligné la nécessité de mesures préventives pour dissuader les trafiquants d'êtres humains de « *contrôler* » l'entrée dans le pays. La mission navale grecque, organisée en coordination avec les autorités libyennes et les partenaires européens, vise à intercepter les bateaux de migrants avant qu'ils n'atteignent le territoire grec. Les trois navires, dont un navire de soutien, devraient appareiller dans les prochains jours.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

HONGRIE

Encore une fois condamnation par la Cour européenne des droits de l'Homme

Mardi 24 juin 2025, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné la Hongrie, qui malgré des décisions de justice préalables, continue de mettre en œuvre des procédures d'expulsions collectives de migrants.

Trois jeunes requérants, deux Afghans et un Syrien, avaient saisi la CEDH après avoir été expulsés de Hongrie en 2021 et 2022 vers la Serbie voisine. L'un d'eux était un étudiant dont le permis de séjour avait expiré. Les deux autres étaient entrés clandestinement dans le pays et avaient été victimes d'un grave accident de la route. Le plus jeune, âgé de 16 ans à l'époque, avait passé deux mois à l'hôpital, on lui avait retiré la rate et un rein. Le second était resté six jours dans le coma. Malgré leur état de santé fragile, quelques heures après leur sortie de l'hôpital, ils étaient conduits à la frontière.

"Des policiers transportèrent [le plus jeune] - pieds nus et sans ses effets personnels - jusqu'à la clôture marquant la frontière entre la Serbie et la Hongrie, bien qu'il leur eût apparemment dit qu'il (...) demandait l'asile. Tout comme une dizaine d'hommes arabophones, il reçut l'ordre de gagner la sortie de la zone de transit et d'entrer sur le territoire de la Serbie, ce qu'il fit", raconte la CEDH. Les deux autres ont été conduits de la même manière à la clôture marquant la frontière et ont été contraints d'entrer à pied en Serbie.

"La Cour relève que l'application du mécanisme d'expulsion d'office l'a conduite à conclure à une violation [de la convention européenne des droits de l'Homme] dans un certain nombre d'affaires dirigées contre la Hongrie, et que ce mécanisme a été jugé contraire au droit de l'Union européenne par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Malgré cela, l'État défendeur a maintenu ce mécanisme en place et les autorités en ont fait application pour expulser les requérants en l'espèce". "La Cour souligne qu'il est urgent que les autorités hongroises prennent des mesures immédiates et appropriées pour prévenir de nouveaux cas d'expulsions collectives et pour garantir un accès réel et effectif à la procédure de protection internationale pour les personnes demandant le bénéfice d'une telle protection".

Budapest est condamnée à payer aux requérants, qui vivent aujourd'hui en

Autriche, en Serbie et en Allemagne, un total de 23 000 euros pour dommage moral, ainsi que 8 000 euros pour frais et dépens.

Sous l'égide de Viktor Orban, la Hongrie a opté pour une ligne dure envers l'immigration illégale. Depuis des années, le dirigeant nationaliste est dans le viseur des institutions européennes. Il s'oppose à l'arrivée de migrants extra-européens et dit vouloir "*défendre*" une Europe "*chrétienne*". Depuis l'afflux migratoire de 2015, il a bâti des clôtures aux frontières hongroises et restreint le dépôt des demandes d'asile aux ambassades à l'étranger. Sa politique lui a valu plusieurs condamnations de la justice de l'UE. La dernière remonte à juin 2024, lorsque la Hongrie a été condamnée par la CJUE à payer une amende record de 200 millions d'euros, ainsi qu'une astreinte d'un million d'euros par jour, pour non-respect du droit de l'UE en matière d'asile.

En mai dernier, la Commission européenne a saisi la CJUE contre la Hongrie pour non-respect des lois de l'UE en matière migratoire. En 2023, le gouvernement avait adopté un décret prévoyant la remise en liberté de milliers de passeurs. Une mesure qui "*porte atteinte à l'objectif de lutter efficacement contre le trafic de migrants*", selon Bruxelles. Pour s'y opposer, Bruxelles avait entamé en juillet 2023 une procédure d'infraction contre la Hongrie et lui avait adressé une lettre de mise en demeure. Budapest, qui avait deux mois pour y répondre, n'a jamais daigné se conformer au droit de l'UE.

ITALIE

Comment expliquer la forte chute des arrivées de migrants depuis la Tunisie ?

Au cours du premier semestre 2025, 30 060 migrants ont débarqué sur le sol italien, contre 26 131 à la même période de 2024. Soit une hausse de 15%, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Parmi ceux-ci ? quelque 30 000 exilés arrivés en Italie, 27 000 avaient pris la mer depuis une plage libyenne, soit une hausse de près de 50% (14 684 personnes recensées en 2024 sur les six premiers mois de l'année). En revanche, les débarquements en provenance de Tunisie enregistrent une importante baisse : les autorités ont comptabilisé 1 996 arrivées cette année, contre 10 247 au premier semestre 2024.

"La vie en Tunisie est devenue si difficile qu'on peut imaginer un déplacement [du flux migratoire] vers la Libye", avance la directrice de plaidoyer à l'association EuroMed Rights. *"En Tunisie, les migrants sont davantage empêchés de prendre la mer, donc, comme souvent, quand une route se ferme, une autre se réactive".*

Depuis la chute de Mouammar Khadafi en 2011, les départs se sont alternés entre la Libye et la Tunisie. Au départ, la majorité des traversées vers l'Italie se concentraient depuis les côtes libyennes. Mais les violations des droits dans le pays, en proie au chaos, largement documentées par les ONG, les instances internationales et la presse, ont changé la donne. En Libye, les migrants interceptés en mer par les garde-côtes libyens sont envoyés dans des prisons gérées par le département de lutte contre l'immigration illégale (DCIM) où les abus, les torture, les viols, les travaux forcés, la malnutrition... sont légion. Pour en sortir, les exilés doivent déboursier une importante somme d'argent. Certains, totalement démunis, peuvent passer des années enfermés dans les geôles libyennes. Dans ce contexte, les migrants ont donc préféré éviter la Libye, qu'ils décrivent comme "*un enfer sur terre*", pour tenter leur chance depuis la Tunisie ou le Maroc.

Ainsi, en 2023, 50% des 146 000 migrants arrivés en Italie avaient pris la mer depuis les rives tunisiennes. Cette même année, les garde-côtes tunisiens avaient empêché près de 70 000 personnes de traverser la Méditerranée, soit le double du chiffre de 2022.

Mais depuis deux ans, la tendance s'inverse à nouveau... vers la Libye. En cause : la politique migratoire tunisienne qui a rendu infernal le quotidien des Subsahariens dans le pays. Depuis 2023, le gouvernement fait tout pour éloigner les exilés des côtes du pays et les empêcher de prendre la mer vers l'Europe. À l'été 2023, Tunis et Rome ont scellé une alliance dont l'un des principaux axes concerne l'immigration illégale. Le partenariat prévoit de renforcer les contrôles aux frontières et les retours de candidats à l'exil en Tunisie. Au même moment, des milliers de Noirs ont été raflés dans les rues tunisiennes, principalement dans la région de Sfax (centre-est), et envoyés dans le désert près de la frontière libyenne ou algérienne. Une centaine de personnes, dont des femmes et des enfants, y sont mortes de faim, d'après les ONG.

Les arrestations, suivies d'expulsions collectives, illégales au regard du droit international, n'ont pas cessé depuis. *"Les interpellations sont devenues systématiques, cela crée la psychose chez les migrants"*, expliquait l'an dernier un militant vivant en Tunisie qui préférerait garder l'anonymat car les défenseurs des droits sont la cible d'arrestations en Tunisie ces derniers mois. *"Ils ne se déplacent plus de ville en ville, de peur d'être expulsés vers le désert. Les départs se concentrent donc sur une zone bien délimitée, vers El-Amra [à quelques kilomètres de Sfax]. Ce qui permet aux autorités tunisiennes de contrôler un secteur plus limité et de faire diminuer les chiffres des traversées"*, continuait-il.

Aux interpellations et expulsions dans le désert s'ajoutent les démolitions de campements. En avril 2025, les autorités ont menées un vaste plan de démantèlement des camps disséminés dans les oliveraies d'El-Amra – après avoir été chassés des centres-villes en 2023, les Subsahariens ont érigé d'immenses campements dans la région, créant des conflits avec les propriétaires des champs d'oliviers.

Pendant des jours, la Garde nationale a détruit les habitations de fortune installées dans les zones occupées par les exilés. Apeurées et démunies par la violence des évacuations de camps, des centaines de personnes se sont alors ruées vers les locaux de l'Organisation internationale des migrations (OIM), le bras de l'ONU qui organise des *"retours volontaires"* des migrants vers leur pays d'origine. *"Début avril, j'ai demandé à bénéficier du 'retour volontaire' car la vie ici est impossible. La situation se dégrade chaque jour"*, raconte un Ivoirien de 19 ans en Tunisie depuis deux ans. *"Rien ne va dans ce pays"*, ajoute un autre Ivoirien de 19 ans. *"J'ai été envoyé deux fois dans le désert, et on subit en permanence les agressions des citoyens tunisiens ainsi que la violence de la police. Je suis parti de Côte d'Ivoire en 2020, j'ai vécu trop d'atrocités. Il faut que je rentre chez moi, même si je n'ai pas pu atteindre mon objectif qui était de rejoindre l'Europe"*. Et les témoignages de ce type se multiplient ces dernières semaines.

En effet, le dispositif de l'OIM tourne à plein régime. EN cinq mois (janvier à mai), l'OIM a déclaré qu'environ 3 500 migrants avaient quitté volontairement la Tunisie. Pour le seul mois d'avril, un total de 1 009 migrants avaient bénéficié du *"retour volontaire"*. En 2024 déjà, ce programme était largement utilisé en Tunisie. L'an dernier, étaient retournés chez eux, via l'OIM : 7 250 personnes contre 2 250 en 2023, ce qui représentait déjà une hausse de 45 % par rapport à 2022.

L'Italie, face à pénurie de main-d'œuvre accepte près de 500 000 travailleurs non-européens

Le Conseil des ministres a adopté lundi 30 juin 2025 au soir un décret prévoyant d'autoriser 497 550 entrées de 2026 à 2028 – dont près de 165 000 l'année prochaine – réparties entre travail non saisonnier et indépendant, et travail saisonnier dans les secteurs agricole et touristique. Le gouvernement de avait déjà délivré 450 000 permis entre 2023 et 2025, ce qui porte le total à près d'un million, en très forte hausse après 70 000 en 2021 et 75 700 en 2022.

Depuis son élection en 2022, la première ministre a fait de la lutte contre l'immigration clandestine l'une de ses priorités. Mais son gouvernement cherche à multiplier les voies d'immigration légale pour les travailleurs non-européens afin de remédier à la pénurie de main d'œuvre dans un pays vieillissant et confronté à une chute du taux de natalité.

Le principal syndicat agricole a salué la décision du gouvernement comme un « *important pas en avant pour garantir la disponibilité des travailleurs dans les champs et, par conséquent, la production alimentaire* ». Toutefois, un haut-responsable du syndicat CGIL – le plus ancien et le plus important d'Italie – a déclaré mardi 1^{er} juillet 2025 que les nouveaux quotas ne tenaient pas compte de la dynamique migratoire et des besoins en main-d'œuvre. Le nombre de demandes est bien inférieur aux quotas disponibles, à l'exception du travail domestique. En 2023 et 2024, seuls 7,5% à 7,8% des quotas ont effectivement abouti à un permis de séjour, a-t-elle déclaré, soulignant leur inefficacité. Elle a critiqué la politique du gouvernement consistant à donner la *priorité aux demandeurs originaires de pays* qui mènent des campagnes médiatiques pour *décourager leurs ressortissants d'émigrer illégalement* en Italie. La politique italienne relative aux travailleurs étrangers est truffée de failles juridiques, dont profitent des organisations criminelles pour exploiter des travailleurs en situation irrégulière.

<https://www.rfi.fr/fr/%C3%A9conomie/20250701-l-italie-s-ouvre-davantage-aux-travailleurs-non-europ%C3%A9ens-face-%C3%A0-p%C3%A9nurie-de-main-d-%C5%93uvre>

Première expulsion de migrants depuis le centre d'Albanie

Le 9 mai 2025, un vol au départ de Rome à destination du Caire a fait escale en Albanie pour récupérer cinq migrants originaires d'Égypte en vue de les expulser, révèle lundi 23 juin 2025 un média italien. Ces cinq personnes étaient retenues dans le centre albanais de Gjadër, construit et financé par l'Italie.

L'expulsion des cinq exilés égyptiens le 9 mai 2025 représente donc le premier renvoi effectué directement depuis le sol albanais. Et d'après la presse italienne, cette opération a été menée en toute discrétion. Le gouvernement italien, pourtant enclin à communiquer sur le sujet, a passé sous silence cette expulsion.

Selon le ministère de l'Intérieur italien, entre la réouverture du centre albanais le 11 avril 2025 et la fin juin 2025, 110 personnes ont transité par le centre de Gjadër. Au 21 mai 2025, 24 migrants au total ont été ramenés en Italie, puis rapatriés dans leur pays.

Les opposants en projet déplorent l'opacité autour des centres albanais et assurent par ailleurs que cette expulsion est illégale. "*Même si l'on voulait soutenir, avec une thèse à mon avis infondée, que le CPR de Gjadër est comparable aux centres situés sur le territoire national ; il n'est en aucun cas admissible de prévoir que la personne soit emmenée hors de la zone du centre de rétention, sur le territoire albanais, puis rapatriée de là*", affirme l'Association pour les études juridiques sur l'immigration (ASGI). "*Les opérations de police menées hors du centre de Gjadër, en territoire albanais, contre les personnes transportées à l'aéroport dans ce cas sont dépourvues de tout contrôle juridictionnel et se déroulent donc en dehors de toute réglementation. Ce qui s'est passé est donc un fait très grave*", continue le

militant.

Ce partenariat avec l'Albanie est présenté comme un exemple à suivre au sein de l'Union européenne (UE). Les États membres - dont certains veulent appliquer le modèle italien - ont les yeux rivés sur l'Italie, et sur sa possibilité ou non d'externaliser les demandes d'asile dans un pays hors UE.

Lampedusa

87 personnes sauvées, un mort et plusieurs disparus dans un naufrage au large

Partie de La Louza, à environ 80 km de Sfax dans le centre-est de la Tunisie, une embarcation en métal d'environ 12 mètres a fait naufrage dans la nuit de dimanche 29 à lundi 30 juin 2025, à environ 70 km de l'île italienne de Lampedusa. Vers 2h du matin, le MRCC (centre de coordination des sauvetages) de Rome a reçu une alerte d'un bateau de pêche tunisien signalant un canot de migrants en détresse en Méditerranée centrale. Les pêcheurs ont récupéré les 87 exilés, tous originaires d'Afrique subsaharienne, avant de les transborder sur un navire des garde-côtes italiens arrivé sur zone.

Les autorités italiennes ont également retrouvé le corps d'une femme d'une trentaine d'années. Selon les naufragés, au moins cinq personnes ont disparu lors de l'accident. La dépouille a été déposée à la morgue de Lampedusa et les 87 rescapés, dont 23 femmes et 10 mineurs, ont été envoyés au centre d'accueil de l'île géré par la Croix-Rouge, où se trouvent déjà 70 autres personnes secourues ces derniers jours.

POLOGNE

La Pologne annonce des contrôles temporaires à ses frontières avec l'Allemagne et la Lituanie

La Pologne annonce mardi 1^{er} juillet 2025 qu'elle rétablira des contrôles temporaires le long de ses frontières avec l'Allemagne et la Lituanie. Ce dispositif devrait être déployé à partir du 7 juillet. Si l'objectif est de renforcer le contrôle des flux migratoires entre l'Allemagne et la Pologne, - tous deux membres de l'Union européenne - cela pourrait représenter une violation de l'espace Schengen, qui « assure la libre circulation des personnes » entre les vingt-neuf pays membres.

<https://www.ouest-france.fr/europe/pologne/la-pologne-annonce-des-contrôles-temporaires-a-ses-frontières-avec-l'Allemagne-et-la-lituanie-e53984a4-5665-11f0-9771-bf42ae6be7a5>

EUROPE

BOSNIE- HERZEGOVINE

Le président de la Republika Srpska ne veut pas de centres pour migrants

« Nous ne voulons pas de migrants ici, nous le disons clairement », a déclaré le

président de la Republika Srpska, le 1^{er} juillet 2025, dans un discours devant l'Assemblée nationale de cette entité de Bosnie-Herzégovine. Il s'oppose en effet à l'hypothèse de voir la Bosnie-Herzégovine accueillir des migrants renvoyés du Royaume-Uni ou de l'Union européenne. Dans sa déclaration il prétend que ces migrants seront « *dirigés vers les zones serbes* », bien qu'aucun des quatre camps de migrants de Bosnie-Herzégovine ne se trouve en République de Serbie, et charge le gouvernement de l'entité d'empêcher « physiquement et institutionnellement » l'ouverture de ces camps.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ASIE

IRAN

Après la guerre avec Israël, l'Iran expulse des milliers d'Afghans

Plus de 256 000 Afghans ont été refoulés depuis début juin 2025, et selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), rien que durant la journée du 25 juin, plus de 28 000 d'entre eux ont franchi la frontière. *"Les expulsions d'Afghans en situation irrégulière sont un phénomène récurrent, mais elles connaissent actuellement un pic notable"*. D'après le centre de recherche sur les migrations Samuel Hall, cette hausse coïncide avec la fin du conflit militaire de 12 jours entre Israël et l'Iran. Une concomitance qui, selon les chercheurs du centre, suggère de la part des autorités iraniennes *"une répression à visée politique dissimulée sous couvert de sécurité nationale."*

En pleine guerre avec Israël, des responsables iraniens ont publiquement accusé plusieurs ressortissants afghans d'espionnage au profit de l'État hébreux. Un étudiant afghan a été arrêté le 18 juin 202 à Téhéran, accusé d'avoir sur son téléphone *"des fichiers liés à la fabrication de drones et de bombes"*. Quelques jours plus tard, les médias ont diffusé des aveux présumés de 4 autres afghans, sachant que l'obtention d'"aveux" forcés est une pratique courante et dénoncée, notamment par Amnesty international dans des rapports sur la torture en Iran. *"Bien que non vérifiées, ces allégations ont été suivies d'une intensification des arrestations et des expulsions"*, a constaté le centre Samuel Hall.

Parmi les Afghans expulsés ces dernières semaines, figurent des familles entières, et des jeunes femmes. L'ONU s'inquiète de cette *"tendance nouvelle et préoccupante"* : deux fois plus de familles afghanes ont été expulsées par Téhéran en mai qu'en avril 2025. Jusqu'à présent le pays forçait au retour en majorité des jeunes hommes. Au poste-frontière d'Islam Qala, l'une des jeunes Afghanes, expulsée avec ses trois frères et sœurs raconte le raid de la police à leur domicile de Chiraz avant d'être reconduits de force dans un pays qu'ils n'avaient jamais vu. Elle se demande désormais ce qu'elle va devenir dans un pays *"où nous n'avons rien du tout"*. Surtout, la jeune femme sait qu'avec ce retour, elle a perdu un droit précieux : celui d'étudier dans le seul pays au monde qui interdit les filles d'aller à l'école au-delà de 12 ans. *"J'adore étudier"*, lance-t-elle en anglais. *"Je voulais vraiment continuer mais je crois que je ne peux pas en Afghanistan"*.

Après le pic du mois de juin, le chiffre des retours est retombé entre 6 000 et 7 000 par jour, rapportent l'ONU et les autorités talibanes. Mais tous attendent un regain proche, car Téhéran avait annoncé le mois dernier, donner *"jusqu'au 6 juillet"* aux millions d'Afghans illégaux pour quitter son territoire.

D'après le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés près de 3,8 millions de migrants Afghans – en situation légale et illégale - résidaient en Iran en 2024. Les autorités iraniennes, elles, comptent quelque 6 millions d'Afghans présents sur le sol iranien, en intégrant dans ce calcul les personnes nées en Iran.

Un conseiller du ministre de l'Intérieur a affirmé que plus de 1,2 million d'afghans avaient été expulsés entre mars 2024 et mars 2025. Car Téhéran estime avoir assumé une charge disproportionnée dans l'accueil des réfugiés afghans.

Avec la crise économique marquée par une inflation à plus de 30 % depuis 2020, les autorités iraniennes invoquent l'incapacité des services publics et de l'économie à absorber la pression migratoire. Mais dans ce climat de tensions économiques et sociales, les migrants afghans sont en train de devenir des boucs émissaires. La pauvreté et les inégalités croissantes poussent une partie de l'opinion publique iranienne, du gouvernement et des médias à *"diaboliser les Afghans qui travaillent avec un salaire de misère et sans sécurité sociale"*, précise une sociologue iranienne affiliée à l'Université Shahid Beheshti.

Le quotidien Le Monde rapporte notamment la diffusion massive de fausses informations anti-migrants dans les médias officiels et sur les réseaux sociaux, ce qui a contribué à encourager le racisme envers les Afghans. *"Les Afghans sont accusés de voler des emplois, tandis que les employeurs iraniens les privilégient car ils ne sont pas couverts par le droit du travail"*. Pourtant, les travailleurs originaire d'Afghanistan ont largement contribué à l'économie iranienne, occupant des emplois précaires, dans le bâtiment, l'agriculture, mais aussi dans les usines ou les mairies. *"Le départ des Afghans pourrait provoquer de nombreux problèmes pour l'économie du pays"*.

Depuis le retour des taliban en 2021, de nombreux réfugiés, en particulier d'anciens membres des forces de sécurité, ont trouvé refuge en Iran. Certains s'en sortent un peu mieux grâce à des réseaux familiaux déjà présents sur place, mais la plupart vivent sans papiers et dans des conditions précaires, a constaté le centre Samuel Hall. *"Ils ne sont pas intégrés officiellement à la société iranienne, et la majorité vit sans papiers, souvent dans des logements loués de manière informelle"*, affirment ses chercheurs. Les femmes Afghanes sont plus particulièrement exposées aux discriminations, avec un accès limité aux soins. Les enfants afghans, quant à eux, rencontrent des obstacles administratifs pour accéder à une éducation dans les écoles iraniennes, tandis que les familles vivent souvent dans des logements surpeuplés.

Téhéran a prévu la construction d'une barrière le long de sa frontière de 900 kilomètres avec l'Afghanistan. L'armée iranienne avait affirmé en septembre 2024, en avoir érigé sur une dizaine de kilomètres.

L'Afghanistan pour sa part, n'est pas préparé à absorber des retours à une telle échelle, avertit le centre Samuel Hall. *"Sans soutien international et investissements dans les systèmes de réintégration, cette vague d'expulsions risque de submerger les capacités locales, d'aggraver les conditions humanitaires et de déstabiliser les communautés à travers le pays"*.

<https://www.france24.com/fr/asi-pacifique/20250703-guerre-israel-iran-expulsion-milliers-afghans-espionnage>

TURQUIE

Quatre gendarmes turcs qui avaient torturé à mort deux migrants syriens, condamné à la prison à vie

Selon les médias turcs, les faits remontent à mars 2023, lorsqu'un groupe de

neuf syriens passent en Turquie, par une frontière de la province d'Hatay. Ils ont été torturés pendant plusieurs heures après leur arrestation, et deux d'entre eux sont décédés. Dès la nuit de l'incident une enquête a été ouverte, elle a abouti en mai à la condamnation à la prison à vie pour deux gendarmes et sept autres militaires ont écopé de condamnations allant jusqu'à sept ans et demi de prison.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

AFRIQUE

TUNISIE

Le gouvernement tunisien propose des billets retour aux migrants de Sfax

L'annonce a été faite vendredi 20 juin 2025. *"L'État a commencé à fournir des billets [d'avion] aux migrants africains en situation irrégulière"* pour qu'ils quittent la Tunisie et rentrent dans leur pays d'origine, a détaillé le porte-parole de la Garde nationale tunisienne.

Depuis février 2023, le chef de l'État multiplie les restrictions pour pousser ces sans-papiers hors du pays. On estime que le nombre de migrants irréguliers en Tunisie se situe entre 20 000 et 25 000, selon les chiffres des ONG. Sans possibilité de travailler ou de se loger, ces migrants d'Afrique subsaharienne ont été, ces derniers mois, acculés dans une extrême pauvreté. La majorité d'entre eux vivent dans des champs d'oliviers à al-Amra dans la région de Sfax - bien qu'il leur soit désormais formellement interdit d'installer ces campements informels dans la zone. Leurs tentes sont régulièrement brûlées par la Garde civile.

Outre les sanctions économiques, les migrants sont aussi la cible d'arrestations arbitraires, de condamnations pour « *séjour irrégulier* », de rafles. Depuis plusieurs années, ils sont aussi violemment interceptés en mer Méditerranée, puis expulsés dans le désert, vers les zones frontalières de la Libye et de l'Algérie.

Récemment, le gouvernement a rappelé *"sa position ferme"* : la Tunisie *"refuse d'être la porte d'entrée ou une base pour [ces] immigrés clandestins"*, qui veulent tenter leur chance en traversant la Méditerranée pour rejoindre l'Europe.

Le gouvernement tunisien a appelé l'OIM *"retours volontaires"* pour *"rapatrier"* plus d'exilés. Le président s'était même dit déçu par le faible nombre d'éloignements en avril : *"seulement 1 544 migrants"* ont été rapatriés durant les trois premiers mois de l'année 2025. Trop peu, pour le chef de l'État. Depuis, le dispositif de l'OIM tourne à plein régime. De Janvier à mai 2025, environ 3 500 migrants avaient quitté volontairement la Tunisie.

Pour le seul mois d'avril, un total de 1 009 migrants avaient bénéficié du *"retour volontaire"*. Ce nombre *"aurait pu être bien plus élevé si davantage d'efforts avaient été menés pour mettre un terme à ce phénomène inacceptable tant sur le plan humanitaire que juridique"*, avait ajouté le président dans une déclaration officielle - demandant à *"toutes les autres organisations"* concernées par ce problème à soutenir également *"davantage les efforts tunisiens visant à faciliter le 'retour volontaire' des migrants irréguliers"*. Les vols mis en place par le gouvernement tunisien ne s'accompagnent pas d'une aide financière comme celle proposée par l'OIM.

Pour les ONG, la politique de ces *"retours volontaires"* est surtout un constat

d'échec. Ces Africains n'ont pas eu d'autres choix que de fuir la Tunisie après être devenus les boucs émissaires d'une politique présidentielle devenue virulente à leur égard, estiment-ils. Le porte-parole du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), une association qui vient en aide aux migrants dans le pays, affirme que "*le terme de 'retour volontaire' est largement critiqué parmi les migrants, car il s'est transformé en un retour forcé*".

AMERIQUE

USA

Le président militarise la lutte contre les migrants

L'administration a commencé jeudi 3 juillet 2025 le déploiement de 200 *marines* en Floride pour soutenir les raids anti-migrants menés par la police fédérale de l'immigration (ICE). Selon le commandement Nord des États-Unis, les membres des forces armées participant à cette mission réaliseront des tâches administratives et logistiques, et ils auront l'interdiction spécifique d'entrer en contact direct avec les individus placés en détention provisoire par l'ICE.

Ce nouveau déploiement s'inscrit dans une série de mesures sollicitée par le ministère de la Sécurité intérieure pour aider l'ICE à mettre en œuvre la politique du président en matière de lutte contre l'immigration.

Le Secrétaire à la Défense ayant récemment approuvé le déploiement de près de 700 soldats au Texas et en Louisiane, ce sont actuellement, environ 8 500 militaires qui renforcent les moyens de l'ICE à la frontière sud. Mercredi 2 juillet 2025, le porte-parole du Pentagone a annoncé que des centaines de km² supplémentaires de terres fédérales le long de la frontière sud des États-Unis, en Arizona, seront transférés au ministère de la Défense, élargissant ainsi les zones militaires nouvellement créées et renforçant le rôle de l'armée dans le contrôle de l'immigration. La loi du plus fort a-t-elle remplacé le droit international ?

Il a récemment demandé aux secrétaires de la Marine et de l'armée de l'Air d'établir deux zones de défense nationale (NDA) le long de la frontière sud. L'armée de l'air sera responsable de la zone de défense nationale du sud du Texas, qui englobera des propriétés fédérales sur et le long de 400 kilomètres du Rio Grande. La Marine contrôlera la zone de défense nationale de Yuma (Arizona), qui englobe environ 225 kilomètres de propriétés fédérales le long de la frontière américano-mexicaine, près d'un polygone de tir de l'Armée de l'air. Il s'agira des troisième et quatrième zones de défense nationale. Les deux premières établies par le ministère de la Défense plus tôt cette année se trouvent au Nouveau-Mexique et dans l'ouest du Texas. Il s'agit d'une propriété du ministère de la Défense. Toute tentative illégale d'entrer dans cette zone équivaut à pénétrer dans une base militaire – une zone protégée par le gouvernement fédéral. Vous serez arrêtés. Vous serez interceptés par les troupes américaines et la police des frontières qui travaillent de concert.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/donald-trump/trump-militarise-la-lutte-contre-les-migrants-8b693a08-58b5-11f0-a250-ccec68869d1d>

Quand les internautes comparent "l'Alcatraz des alligators" de Trump à Auschwitz

Le président a visité le mardi 1^{er} juillet 2025 un centre de détention temporaire pour migrants connu officieusement sous le nom de "Alligator Alcatraz" à Ochopee, en Floride. Inspectant les lits superposés alignés et enfermés dans des cages grillagées, il s'est vanté de la construction en un temps record de ce lieu destiné à accueillir 3 000 migrants. Implanté dans une zone marécageuse naturelle protégée du sud-est du pays, il a déjà été surnommé "Alcatraz des alligators" par la Maison Blanche et les autorités locales.

"On a beaucoup de flics sous forme d'alligators - vous n'avez pas besoin de les payer autant", a-t-il lancé à Ochopee, en limite du parc national des Everglades. *"Je ne voudrais pas courir longtemps dans les Everglades. Ça gardera les gens là où ils sont censés être."* *"Les serpents sont rapides, mais les alligators... On va leur apprendre comment échapper à un alligator, ok ? S'ils s'évadent de prison, comment s'enfuir : ne courez pas en ligne droite, courez comme ça,"* s'est-il amusé en dessinant un zigzag avec sa main. *"Et vous savez quoi ? Vos chances augmentent de 1 %."*

Ces propos stupéfiantes ont fait bondir de nombreux internautes qui ont rapidement qualifié sur les réseaux sociaux ce centre de "camp de concentration". Les messages se sont multipliés pour dénoncer l'inhumanité de ce lieu. *"Non, nous l'allons pas l'appeler Alligator Alcatraz. C'est un camp de concentration en Floride"*, a ainsi écrit l'écrivain Benjamin Dreyer, ancien responsable de la maison d'édition Random House. *"Alligator Alcatraz' n'est pas correct et les médias ne devraient pas l'utiliser. C'est de la propagande. Alcatraz abritait des personnes condamnées pour des crimes, notamment des crimes violents. Le camp de Floride accueille des personnes qui n'ont été condamnées pour aucun crime. Si elles l'avaient été, elles seraient emprisonnées ailleurs. Ce site est un camp de concentration classique"* a estimé un avocat.

Une professeur à l'université californienne de UCLA, spécialisée dans l'étude des réseaux sociaux, n'a pas hésité à faire le parallèle avec l'ouverture en 1933 par les nazis de leur premier camp de concentration situé à Dachau près de Munich. Sur son compte, elle a rappelé que le 20 mars 1933, le chef des SS avait salué la détention de "fonctionnaires communistes et marxistes". Certains internautes sont même allés plus loin en transformant le surnom d'"Alligator Alcatraz" en "Alligator Auschwitz". Le hastag #AlligatorAuschwitz est même devenu en quelques heures une tendance sur les réseaux sociaux. Ce slogan a aussi été repris par des opposants à ce centre de détention qui ont manifesté, lors de la venue de Donald Trump en Floride.

Connu pour ses articles liés aux nouvelles technologies, un blog a estimé qu'il "était impossible de ne pas comparer les actions du gouvernement américain à Auschwitz" : *"Les parallèles sont évidents : des camps construits à la hâte dans des endroits reculés, des noms euphémiques destinés à masquer leur véritable fonction et, fait le plus révélateur, des responsables visitant fièrement les installations tout en discutant de projets de construction d'un 'système' de camps de ce type à l'échelle nationale"*. Lors de sa visite, le président américain a déclaré qu'il envisageait d'implanter d'autres centres de ce type ailleurs qu'en Floride. *"Eh bien, je pense qu'on aimerait les voir dans de nombreux États. Vraiment, dans de nombreux États"*, a-t-il dit.

Le blog a aussi dénoncé la mise en vente sur le site du parti républicain de Floride de t-shirts, casquettes et même gourdes avec un visuel "Alligator Alcatraz" : *"C'est là que les camps de concentration américains d'aujourd'hui diffèrent de leurs prédécesseurs du XX^e siècle : le régime Trump ne cherche pas à cacher ses actes. Il les commercialise. Il vend des t-shirts célébrant la souffrance humaine comme s'il s'agissait d'une équipe sportive ou d'une destination de vacances. Le gouvernement américain vend littéralement des produits de marque pour célébrer l'enfermement d'êtres humains entourés de dangereux prédateurs"*.

Un hebdomadaire n'a pas non plus hésité à reprendre le terme d'"Alligator Auschwitz". *"Les personnes qui y seront incarcérées seront principalement choisies en fonction de leur origine ethnique et n'auront presque certainement été condamnées pour aucun crime. L'objectif des législateurs n'est pas seulement l'enfermement, mais la souffrance. Au moins, les pauvres âmes qui ont atterri à Alcatraz, la tristement célèbre prison insulaire de Californie, ont bénéficié d'une procédure régulière"*, souligne ainsi le magazine américain classé à gauche.

Ce nouveau centre s'ajoute à une série de "spectacles cruels". Il rappelle les images *"des enfants migrants arrachés à leurs parents et vivant dans des cages, des bambins errants seuls, pleurant leurs mères, pendant le premier mandat de Trump. Plus récemment, l'humiliation très publique d'hommes détenus originaires d'Amérique centrale et du Sud, enchaînés et accroupis pendant leur qu'on leur rasait la tête dans une prison salvadorienne"*. *"Alligator Auschwitz' pourrait cependant être un nouveau sommet du sadisme public"*, insiste le magazine.

D'autres internautes appellent toutefois à la modération. Membre du service éducatif de l'ancien camp de concentration de Mittelbau-Dora, l'internaute estime pour sa part que *"la comparaison avec les camps de concentration nazis allemands, et surtout avec le camp d'extermination d'Auschwitz, est inappropriée et oubliieuse de l'histoire"*. *"Auschwitz était, entre autres, caractérisé par le travail forcé, les expériences médicales et les meurtres fondés sur la division du travail. Même si Auschwitz était une plaque tournante de la "politique d'installation" allemande en Europe de l'Est, cela n'a rien à voir avec la détention aux fins de déportation. Cette comparaison relativise les crimes !"*

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250702-quand-les-internautes-comparent-alcatraz-alligators-trump-%C3%A0-auschwitz>

L'administration révoque le statut de protection temporaire des migrants haïtiens

L'administration Trump a annoncé, vendredi 27 juin 2025, avoir mis fin au statut de protection temporaire (TPS) pour les Haïtiens. Une décision qui suscite l'indignation à Port-au-Prince. Des citoyens dénoncent cette mesure jugée raciste de Donald Trump qui se montre sans pitié pour les migrants haïtiens. Pour justifier cette décision, le gouvernement américain affirme que la situation en Haïti s'est améliorée et que les Haïtiens peuvent revenir chez eux. Il incitait pourtant encore récemment ses ressortissants à quitter Haïti dès que possible.

C'est une nouvelle qui passe mal chez certains Port-au-Princiens. Pour l'un qui appelle à la bonne grâce du président américain, cette mesure est comme un coup de poignard en plein cœur pour les migrants haïtiens. *« C'est avec beaucoup de désolation et le cœur serré que nous avons appris la dernière décision de l'administration Trump. Nous gardons l'espoir*

qu'elle fera en sorte de revenir sur cette décision ». Indignation et désolation aussi chez un autre qui selon lui, cette décision ne fait que confirmer l'attitude raciste de Donald Trump vis-à-vis des migrants, notamment les Haïtiens. « *C'est un coup dur pour de nombreux Haïtiens qui cherchent à quitter le pays. Un pays extrêmement difficile où les gangs font la loi. Je pense que cette décision est aussi motivée par des considérations racistes, surtout quand on sait que Donald Trump n'a jamais eu une attitude bienveillante envers Haïti. D'ailleurs, rappelons qu'il avait déjà qualifié le pays de "trou merdeux"* », rappelle-t-il.

Ce sont plus de 500 000 migrants haïtiens qui courent le risque d'être expulsés à la suite de cette mesure. De leur côté, les autorités haïtiennes restent silencieuses. Il n'y a eu aucune réaction officielle depuis l'annonce de cette décision qui terrorise déjà tous ceux qui bénéficiaient du TPS.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250628-l-administration-trump-r%C3%A9voque-le-statut-de-protection-temporaire-des-migrants-ha%C3%Aftiens>

La Cour suprême autorise les expulsions de sans-papiers vers des pays tiers

La Cour suprême américaine a donné son feu vert, lundi 23 juin 2025, à la reprise des expulsions de sans-papiers vers des pays étrangers dont ils ne sont pas originaires, levant un sursis imposé par une juridiction inférieure. Cette décision marque une victoire majeure pour l'administration Trump, qui avait saisi la haute juridiction en urgence. Non signée, la décision ne fournit aucune justification, mais les trois juges progressistes de la Cour y ont exprimé leur vive opposition. L'un d'eux, a dénoncé une « *conduite illégale flagrante* » de l'administration, affirmant qu'elle « *expose des milliers de personnes au risque de torture ou de mort* ». « *L'administration a clairement indiqué, en paroles et en actes, qu'elle ne se sentait pas contrainte par la loi et qu'elle était libre d'expulser n'importe qui, n'importe où, sans préavis ni possibilité d'être entendu* ».

Alors que Donald Trump a fait de la lutte contre l'immigration clandestine l'un de ses principaux axes politiques, allant même jusqu'à dénoncer une « *invasion* » du pays, le ministère de la Sécurité intérieure (DHS) s'est félicité d'une « *victoire pour la sûreté et la sécurité du peuple américain* ».

La décision porte sur le cas de huit immigrés condamnés pour des crimes violents, envoyés vers le Soudan du Sud depuis les États-Unis. Ils sont actuellement retenus à Djibouti. Le groupe comprend des ressortissants birmans, vietnamiens, laotiens, cubains, mexicains et Sud-Soudanais. En avril dernier, un juge fédéral, avait suspendu ces expulsions, exigeant un délai de 15 jours permettant aux personnes concernées de prouver qu'elles risquaient la torture ou la mort dans le pays de destination. Si l'affaire contestant ces expulsions vers des pays tiers est désormais examinée par une cour d'appel, la décision de la Cour suprême permet, pour l'instant, de les poursuivre.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/etats-unis-la-cour-supreme-autorise-les-expulsions-de-sans-papiers-vers-des-pays-tiers-d159fc8e-50a2-11f0-9d8f-210ccc004fd7>

La Cour suprême valide l'expulsion de migrants sans papiers vers le Soudan du Sud

Depuis un mois, les huit hommes, tous condamnés pour des crimes graves aux États-Unis, étaient détenus à Camp Lemonnier, la base militaire américaine de Djibouti.

Originaires du Vietnam, de Corée du Sud, du Laos, de Cuba, du Mexique et de Birmanie, et en l'absence de l'accord de leurs pays respectifs pour les accueillir, les États-Unis les avaient expulsés vers le Soudan du Sud, avec lequel ils ont négocié une sorte de partenariat.

Mais alors qu'ils étaient dans l'avion, un juge de Boston était intervenu pour les dérouter vers Djibouti, craignant qu'ils ne soient torturés s'ils atterrissaient à Juba. Maintenant, l'administration Trump assure avoir reçu des « *assurances diplomatiques* » qu'ils ne seront pas torturés. Cette expulsion est aussi la concrétisation d'une décision très récente prise par la Cour suprême, à majorité conservatrice. Les États-Unis peuvent désormais expulser des ressortissants étrangers vers des pays tiers si leurs pays d'origine ne veulent pas les voir rapatrier. Dans le même temps, des ordonnances ont levé les protections accordées aux personnes, sur le sol américain, qui bénéficiaient d'un statut de protection temporaire ou humanitaire. Ces décisions pourraient ouvrir la voie dans les prochaines semaines à des centaines de milliers d'expulsions.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250705-%C3%A9tats-unis-la-cour-supr%C3%A9me-valide-l-expulsion-de-migrants-sans-papiers-vers-le-soudan-du-sud>